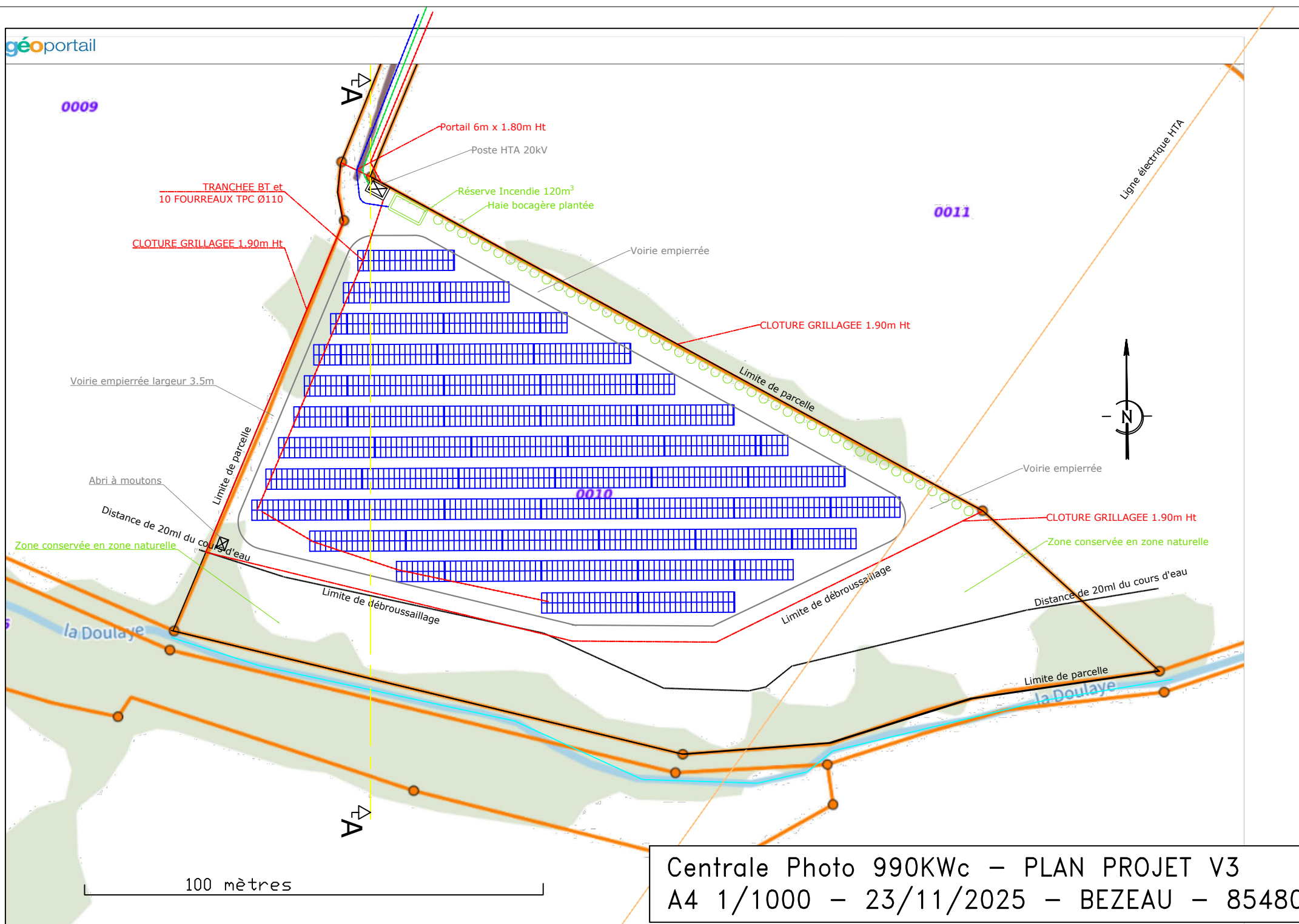


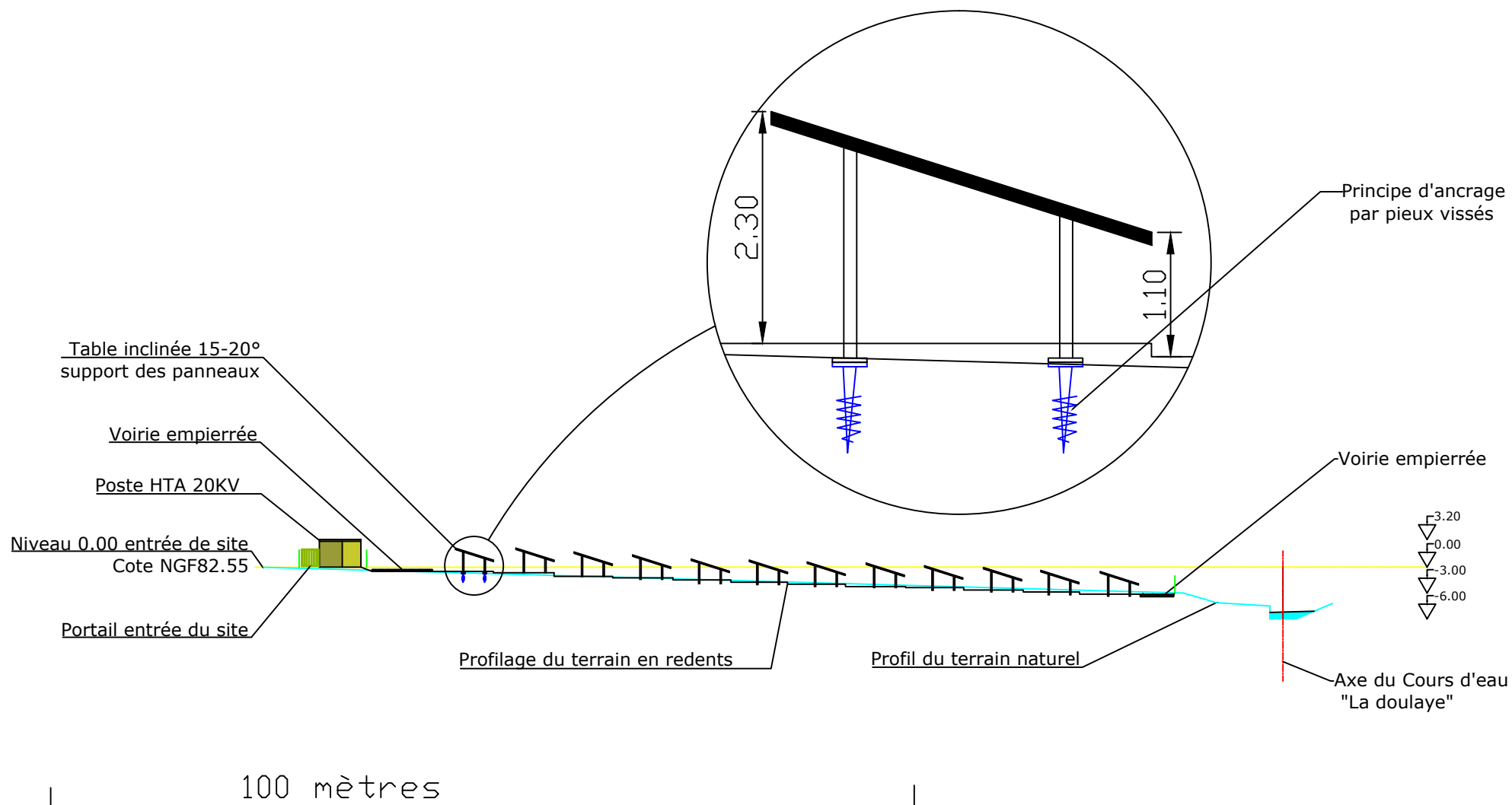
0009

0011

0010



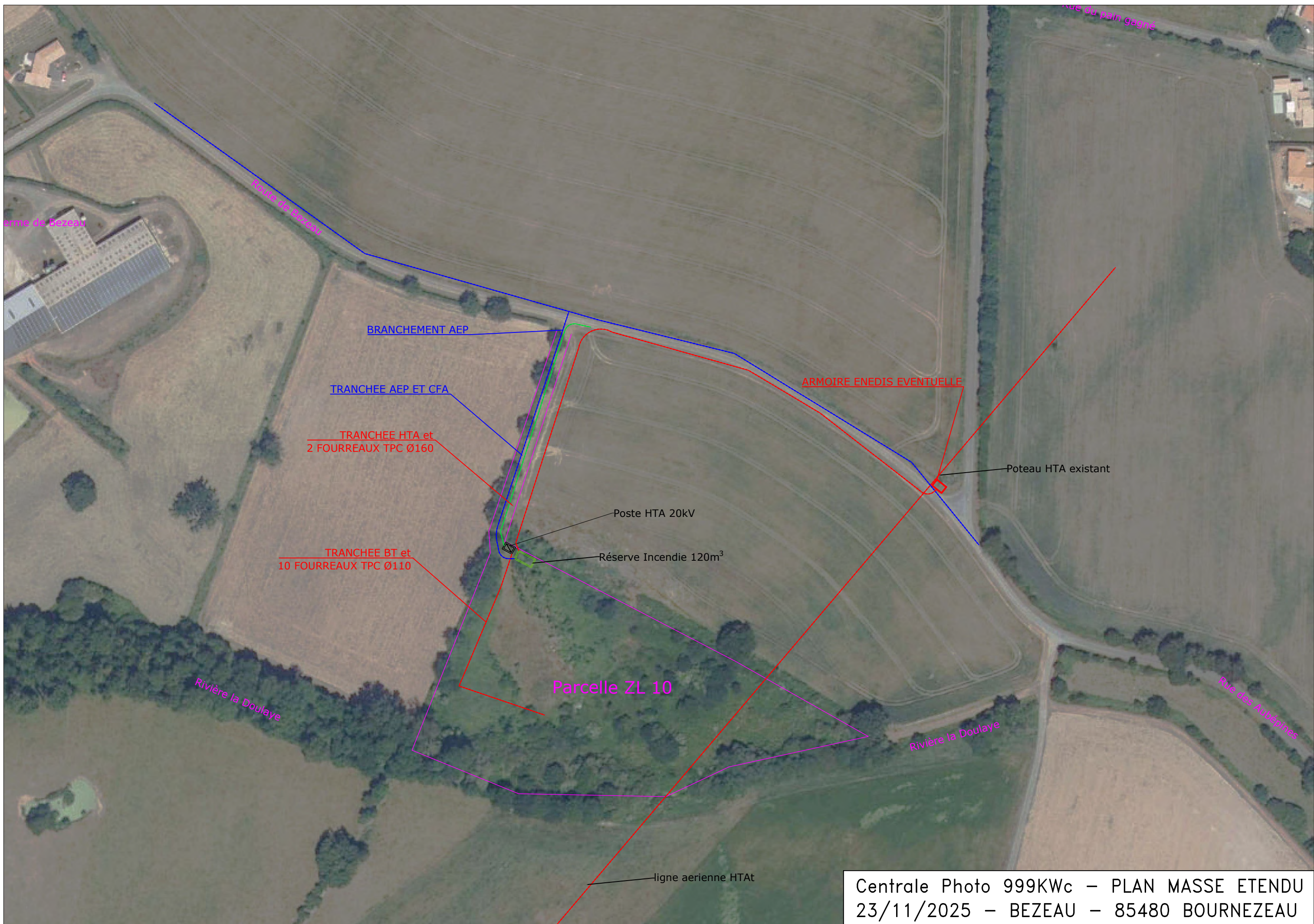
Centrale Photo 990KWc – PLAN PROJET V3
A4 1/1000 – 23/11/2025 – BEZEAU – 85480



Centrale Photo 990KWc – Elévation suivant A–A
17/10/2025 – BEZEAU – 85480 BOURNEZEAU



Centrale Photo 990KWc – PLAN DE SITUATION
23/11/2025 – BEZEAU – 85480 BOURNEZEAU



Centrale Photo 999KWc – PLAN MASSE ETENDU
23/11/2025 – BEZEAU – 85480 BOURNEZEAU



PHOTO N°1 – VUE DE LOIN DEPUIS RUE DU
PAIN GAGNÉ – BEZEAU – 85480 BOURNEZEAU



PHOTO N°2 – VUE DEPUIS LIMITE DE PROPRIETE
VOIRIE PUBLIQUE – SITUATION EXISTANTE



PHOTO N°2 –VUE DEPUIS LIMITE DE PROPRIETE
SIMULATION FUTURE – INTEGRATION PAYSAGERE



PHOTO N°3 – VUE DE PROXIMITE
SITUATION EXISTANTE

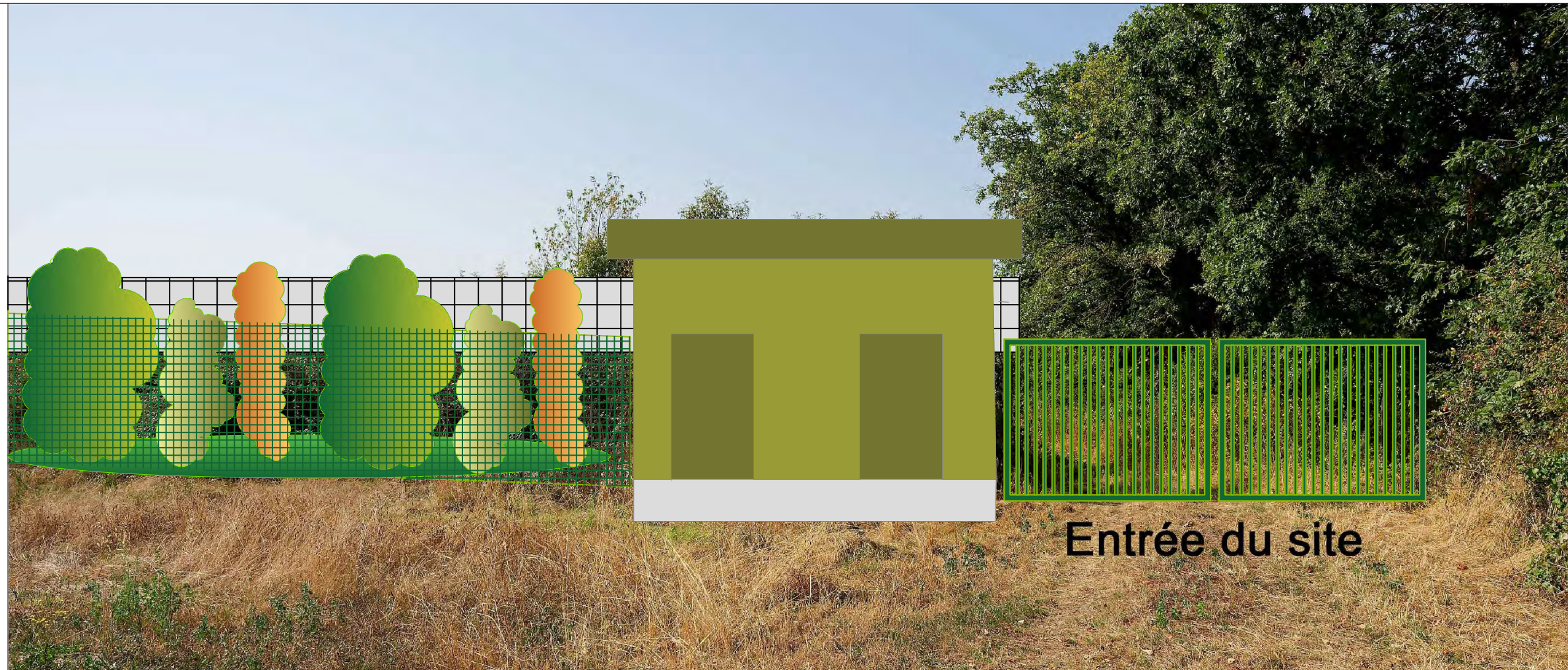


PHOTO N°3 – VUE DE PROXIMITE
SIMULATION FUTURE – INTEGRATION PAYSAGERE



SÈVRE ET BOCAGE

CPIE SÈVRE ET BOCAGE
Association Maison de la Vie Rurale
La Flocellière
85700 SÈVREMONT
Tél. 02 51 57 77 14
contact@cpie-sevre-bocage.com



SOLAIREAU
22 avenue Georges Clémenceau
85500 LES HERBIERS
Tél. 06 38 19 71 02
paysdesherbiers.enr@gmail.com

Projet citoyen de Parcs photovoltaïques au sol – Site de Bezeau - Bournezeau (85)



Pré Diagnostic écologique

Juin 2025



Boucheron C., Charpentier A-L., 2025 – Pré diagnostic écologique.

Projet de Parc photovoltaïque au sol - Site de Bezeau – Bournezeau (85), 30 p.

Juin 2025

*Sauf mention contraire, toutes les photographies présentes dans ce document ont été prises par le
CPIE Sèvre et Bocage lors de la réalisation des inventaires.*

SOMMAIRE

1.	Rappel de la demande.....	4
2.	Approche methodologique.....	5
2.1.	L'etude bibliographique.....	5
2.2.	Identification des enjeux de biodiversité des parcelles.....	5
2.3.	Evaluation des potentialités.....	6
2.3.1.	Evaluation sur les espèces.....	6
2.3.2.	Evaluation sur les habitats d'intérêts ou au potentiel d'accueil d'espèces patrimoniales.....	6
2.3.3.	Evaluation sur les fonctionnalités écologiques du site.....	6
2.3.4.	Synthèse des enjeux.....	6
2.4.	Mesures.....	6
3.	Etude bibliographique.....	6
3.1.	Les zonages environnementaux.....	6
3.1.1.	Les ZNIEFF	6
3.1.2.	Les APB.....	8
3.1.3.	Les Réserves et Parcs naturels.....	9
3.1.4.	Les Zones humides.....	10
3.1.5.	Les Zones de Répartition des Eaux.....	11
3.1.6.	Les Périmètres de protection de captages.....	11
3.1.7.	Les sites classés et inscrits.....	12
3.1.8.	Les sites Natura 2000.....	13
3.1.9.	Les ENS.....	15
3.1.10.	La Trame Verte et Bleue.....	16
3.1.11.	Les Cours d'eau.....	18
3.2.	Les données bibliographiques.....	18
4.	Identification des enjeux Ecologiques.....	19
4.1.	Les observations de terrain.....	19
4.1.1.	La description du site.....	19
4.1.2.	La flore.....	20
4.1.3.	La faune.....	20
4.1.4.	Les zones humides.....	22
4.1.5.	Les microhabitats.....	22
4.2.	Synthèse et hiérarchisation des enjeux.....	22
5.	Propositions de mesures de prise en compte des enjeux	23
6.	Conclusion.....	24
	BIBLIOGRAPHIE.....	25
	ANNEXES.....	27

1. RAPPEL DE LA DEMANDE

L'association SOLAIREAU est une association loi 1901 créée en janvier 2019 avec l'objectif de sensibiliser et de mobiliser les habitants du territoire des Herbiers aux enjeux de l'urgence climatique.

Parmi ses projets en cours, SOLAIREAU participe actuellement à la co-construction d'une grappe solaire citoyenne dans le Bocage Vendéen.

Plusieurs petites parcelles ont ainsi été identifiées dans le cadre de ce projet et feront l'objet d'une demande d'examen au cas par cas. Pour accompagner SOLAIREAU dans la construction des dossiers correspondant, le CPIE a été missionné pour synthétiser les informations nécessaires concernant la thématique écologique en effectuant un travail de bibliographie, en se rendant sur place afin de relever les éventuels enjeux écologiques pouvant être présents et en proposant des mesures de prise en compte de ces enjeux. Le commanditaire pouvant alors reprendre les éléments souhaités pour constituer son dossier.

Le présent document concerne le site de Bezeau situé sur la commune de Bournezeau (cf. fig. 1). En s'écartant des haies en place, la zone d'implantation potentielle du projet recouvre environ 7 000 m².



Bournezeau : Bezeau

Puissance potentielle
600 kWc



Figure 1 : Zone d'implantation potentielle du projet sur le site de Bezeau à Bournezeau

2. APPROCHE METHODOLOGIQUE

2.1. L'ETUDE BIBLIOGRAPHIQUE

Une aire d'étude éloignée a été définie, pouvant aller jusqu'à 25 km au-delà du périmètre d'étude. Cette périphérie a été expertisée de façon bibliographique en lien avec les zonages naturels existants (ZNIEFF, Natura 2000, ENS, APB, sites classés et inscrits, zonages SCAP, réserves et parcs naturels, trame verte et bleue, ...) et les connaissances déjà acquises sur les espèces et habitats sensibles du secteur (base de données de l'URCPIE des Pays de la Loire, réseau naturaliste local, ...).

2.2. IDENTIFICATION DES ENJEUX DE BIODIVERSITE DES PARCELLES

Afin de restituer au commanditaire de l'étude un avis sur le potentiel de la parcelle présélectionnée, le CPIE Sèvre et Bocage s'est rendu sur site le 16 avril et le 27 mai 2025 afin d'évaluer le niveau de sensibilité constaté ou potentiel selon des éléments observés in situ. Il ne s'agit en aucun cas d'un travail exhaustif de repérage de la faune et de la flore mais simplement d'une première approche des enjeux afin que le commanditaire puisse appréhender le potentiel écologique du site d'étude.

L'évaluation a porté sur 3 éléments clés à considérer : les habitats, la faune et la flore, en recherchant plus particulièrement la présence d'espèces ou habitats d'espèces à enjeux.

Tableau 1 : Méthodologie employée pour rechercher chacun des groupes taxonomiques

Groupe taxonomique	Espèces à enjeu particulièrement recherchées	Méthodologie
FLORE		
CHARACEES (algues)	Végétation rare et/ou protégée	Observation directe
PTERIDOPHYTES (fougères et prêles)	au niveau	Observation directe
SPERMATOPHYTES (plantes à fleurs)	régional/départemental	Observation directe
FAUNE		
INVERTEBRES	Orthoptères (criquets, grillons et sauterelles) Odonates (libellules) Lépidoptères (papillons de jour) Coléoptères saproxyliques patrimoniaux	Observation directe, filet à papillon, filet fauchoir, troubleau, écoute des chants (Orthoptères), parapluie japonais, recherche d'exuvies (Odonates)
OISEAUX	Oiseaux nicheurs	Observation directe, recherche d'indices de nidification, écoute des chants
AMPHIBIENS	Tritons, Grenouille agile, ...	Observation directe, troubleau, écoute des chants
REPTILES	Couleuvres, vipères, ...	Observation directe
MAMMIFERES	Gîtes à chiroptères, Campagnol amphibie...	Observation directe, analyse des indices de présence, recherche de gîtes potentiels (Chiroptères)

Une liste d'espèces observées sur la zone d'implantation du projet et environ 20 mètres autour a été produite et est disponible en annexe du présent document.

Anne-Lise Charpentier et Claire Boucheron, Chargées d'action faune et Flore/habitat au CPIE ont effectué les inventaires sur site et rédigé la présente note.

2.3. EVALUATION DES POTENTIALITES

2.3.1. Evaluation sur les espèces

Parmi les espèces vues sur site, les espèces patrimoniales ont été particulièrement mises en évidence. La patrimonialité des espèces est définie par leur statut réglementaire selon les enjeux :

- européens : espèces de l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore, annexe I de la Directive Oiseaux, liste rouges européennes (statut NT à CR)
- nationaux : espèces protégés par arrêté, espèces sur listes rouges nationales (statut NT à CR)
- régionaux /départementaux : espèces rare localement, espèces déterminantes ZNIEFF, espèces sur listes rouges régionales (statut NT à CR)

2.3.2. Evaluation sur les habitats d'intérêts ou au potentiel d'accueil d'espèces patrimoniales

La recherche d'habitats d'intérêts communautaires a été réalisée et les zones humides présentes dans le périmètre d'intervention ont été notifiées au commanditaire. Leur localisation n'a pas fait l'objet d'une délimitation au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 sur la délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement mais seulement selon la végétation en place.

2.3.3. Evaluation sur les fonctionnalités écologiques du site

Les relevés de terrain ont également permis de juger de la fonctionnalité globale du site au regard de la présence de micro-habitats remarquables, de l'occupation du sol et des corridors écologiques présents.

2.3.4. Synthèse des enjeux

Les enjeux constatés sur le site ont été définis et hiérarchisés en fonction de leur importance. Une cartographie de synthèse a été produite en fin du document.

2.4. MESURES

Au regard des éléments observés sur le site et des enjeux associés, des mesures détaillées pour éviter et réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement ont été proposées au commanditaire. Comme demandé dans le Cerfa N° 14734*04, elles sont détaillées dans le document : le type de mesure, son contenu, des informations sur sa mise en œuvre, son suivi et sa durée.

3. ETUDE BIBLIOGRAPHIQUE

3.1. LES ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX

3.1.1. Les ZNIEFF

Les inventaires ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) sont établis pour le compte du ministère en charge de l'Environnement.

Les ZNIEFF de type I sont des secteurs de territoire particulièrement intéressants sur le plan écologique, d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national.

Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou offrant des potentialités importantes.

Les ZNIEFF n'ont pas de valeur juridique directe et n'engendrent donc aucune contrainte réglementaire vis-à-vis des espaces concernés.

Le périmètre faisant l'objet de l'étude n'est pas situé sur une aire décrite comme ZNIEFF (cf. fig. 2).

Tableau 2 : ZNIEFF les plus proches des aires d'étude

Type	Désignation	Distance site d'étude	Identifiant national	Identifiant régional
2	Zone de bois et bocage à l'est de la Roche-sur-Yon « Cette grande zone de bocage, bois, étangs, vallées, malgré une dégradation importante due au remembrement et à l'urbanisation, a conservé un intérêt écologique non négligeable. Le réseau hydrographique assez dense constitue un ensemble de corridors naturels, dont la Loutre est sans doute l'une des espèces phares. »	~ 900 m	520005759	50030000
	Vallée de la Vourais et vallons annexes à Saint-Hilaire-le-Vouhis, Bournezeau « Malgré le remembrement partiel de la zone lié à la construction de l'autoroute, et la construction du barrage ayant noyé une partie de la vallée, cette ZNIEFF, est très intéressante. Les vallons, parfois bien encaissés, sont restés boisés isolant la rivière des cultures intensives, et abritent notamment la loutre et la genette, comme en plusieurs endroits de la vallée. Les coteaux du côté de la Ritaudière (Saint-Hilaire-le-Vouhis) sont très intéressants pour les insectes et pour la flore. C'est notamment une des seules stations connues du Massif Armoricaïn pour Veronica triphyllus (2 localités en Vendée, aucune en Loire-Atlantique). »	~ 2.4 km	520012239	50460000
	Vallée du Petit Lay de part et d'autre de Saint-Hilaire-le-Vouhis « Cette ZNIEFF est composée d'une vallée, d'affluents et de bois riverains. L'intérêt de cette zone est lié au fait que la rivière n'est pas directement en contact avec les parcelles agricoles, mais au contraire bordée (au moins sur une rive) de bois et de prairies humides, parfois inondées lors des crues. On trouve aussi des zones très humides au niveau des prairies pâturées en surplomb, du fait de la présence de nombreux petits affluents du Petit Lay, parfois accompagnés de mares. »	~ 4.4 km	520616317	50810000
1	Forêt de la Chaize-le-Vicomte « Cette forêt du bocage, composée en majorité d'un mélange feuillus-conifères, malgré la forte pression d'usage, présente un intérêt écologique non négligeable. Elle joue notamment, un rôle de refuge pour de nombreuses espèces. (Damier de la Succise, Engoulvent d'Europe, Triton marbré, ...) »	~ 2.8 km	520616311	50030001
	Vallée de la Doulaye « La vallée de la Doulaye dans ce secteur forme un ensemble écologique riche et typique du Bocage Vendéen, avec les interfaces entre vallées humides, coteaux acides secs, boisement acidiphiles. Les intérêts biologiques sont multiples. Très fort pour les mammifères avec la présence de deux espèces protégées, la Loutre d'Europe et la Genette. »	~ 3.7 km	520616249	00005029
	Etang Bruneau « Cette zone est constituée d'un étang, de prairies pâturées, d'une saulaie marécageuse et d'un ruisseau. Outre l'étang qui accueille divers anatidés (par ailleurs chassés), les berges et les anciennes "boires" (bras plus ou moins isolés de l'étang) sont favorables à plusieurs plantes patrimoniales: Hypericum elodes, Baldellia ranunculoides. La prairie mésophile traversée par un ruisseau en queue d'étang, où viennent boire des bovins, est la plus intéressante. Dans les zones piétinées, on trouve en effet Damasonium alisma, en raréfaction dans le département, plutôt inféodé aux marais, et protégé au niveau national. Ranunculus hederaceus se trouve également dans cette prairie. »	~ 4.7 km	520616312	50460001
	Vallée du Petit Lay aux alentours des Aublinières « La vallée du Petit Lay, dont les rives sont en général peu artificialisées, offrent ici une richesse particulière. On trouve ici l'une des rares stations de Pain de coucou (Oxalis acetosella) de Vendée. Ce tronçon et le vallon adjacent sont peu fréquentés et les habitats sont bien préservés. Notons aussi Lysimachia nemorum et Euphorbia dulcis. »	~ 5.7 km	520616275	50810001

Type	Désignation	Distance site d'étude	Identifiant national	Identifiant régional
	Vallée du Petit Lay aux alentours de Frilot « Les bords du Petit Lay sont ici plus ou moins à l'abandon, ce qui permet à l'<i>Epipactis helleborine</i>, orchidée très rare en Vendée, de croître. Ces rives humides représentent un habitat intéressant et très rarement fréquenté, sinon par les pêcheurs. Un débroussaillage régulier était autrefois mené, qui n'a plus lieu depuis quelques années. Les bords de route ont été englobés, car ils accueillent les pieds de <i>Doronicum plantagineum</i> ainsi que quelques individus de l'Orme lisse (<i>Ulmus laevis</i>), espèce d'Orme des vallées fluviales continentales, très peu commune en Vendée où elle atteint sa limite occidentale (cette station est l'une des plus à l'ouest du département).»	~ 5,9 km	520616276	50810002

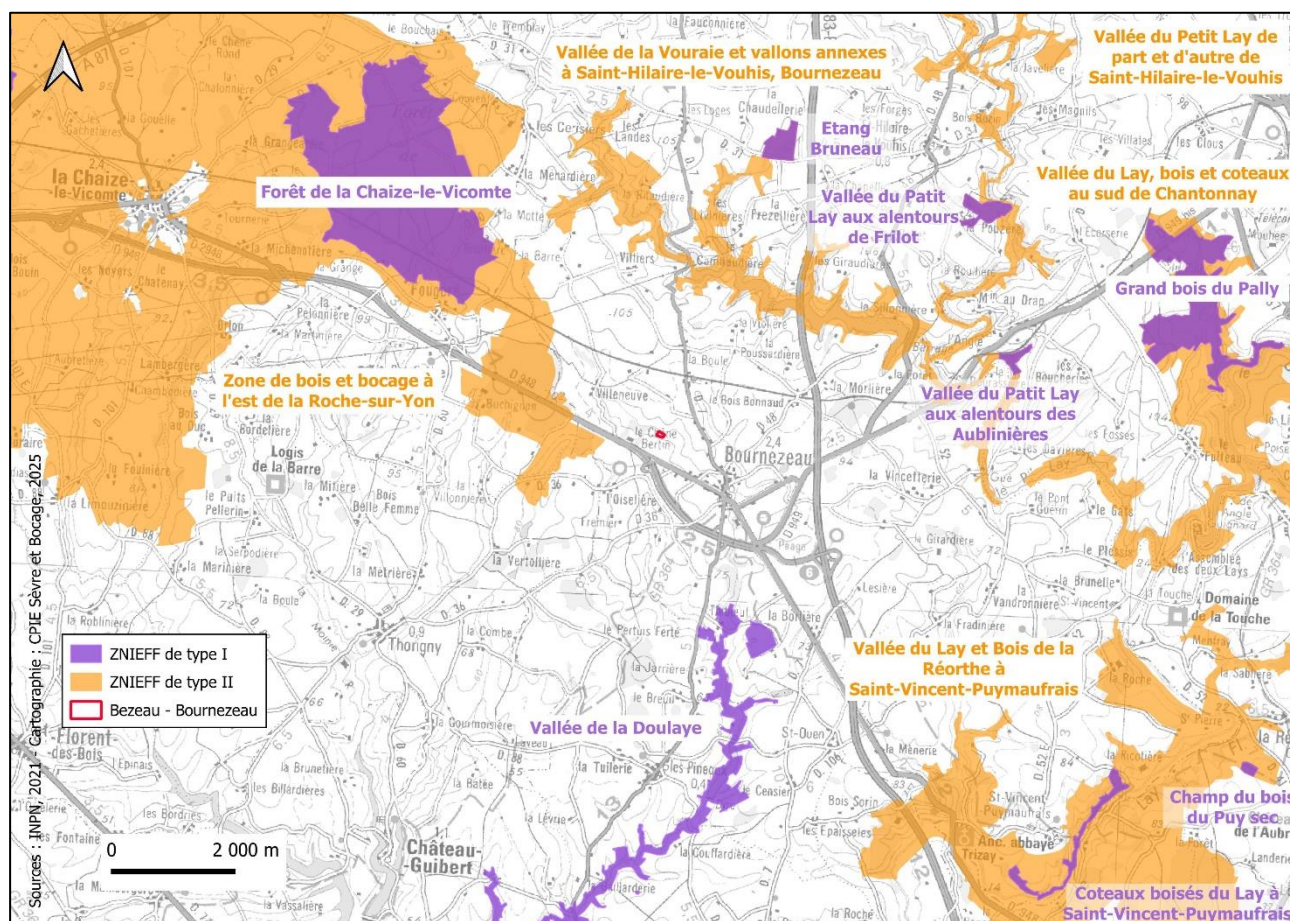


Figure 2 : ZNIEFF de type I et II

3.1.2. Les APB

Les APB (Arrêtés de Protection de Biotope) permettent au préfet de fixer par arrêté des mesures tendant à favoriser la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces protégées (protection d'un milieu et non d'une espèce).

Aucun APB n'est présent à moins de 25 km du site d'étude (cf. fig. 3). Le plus proche est situé à 28,5 km. Il s'agit des Prairies calcaires du Fief Bodin, sans lien avec le site d'étude.

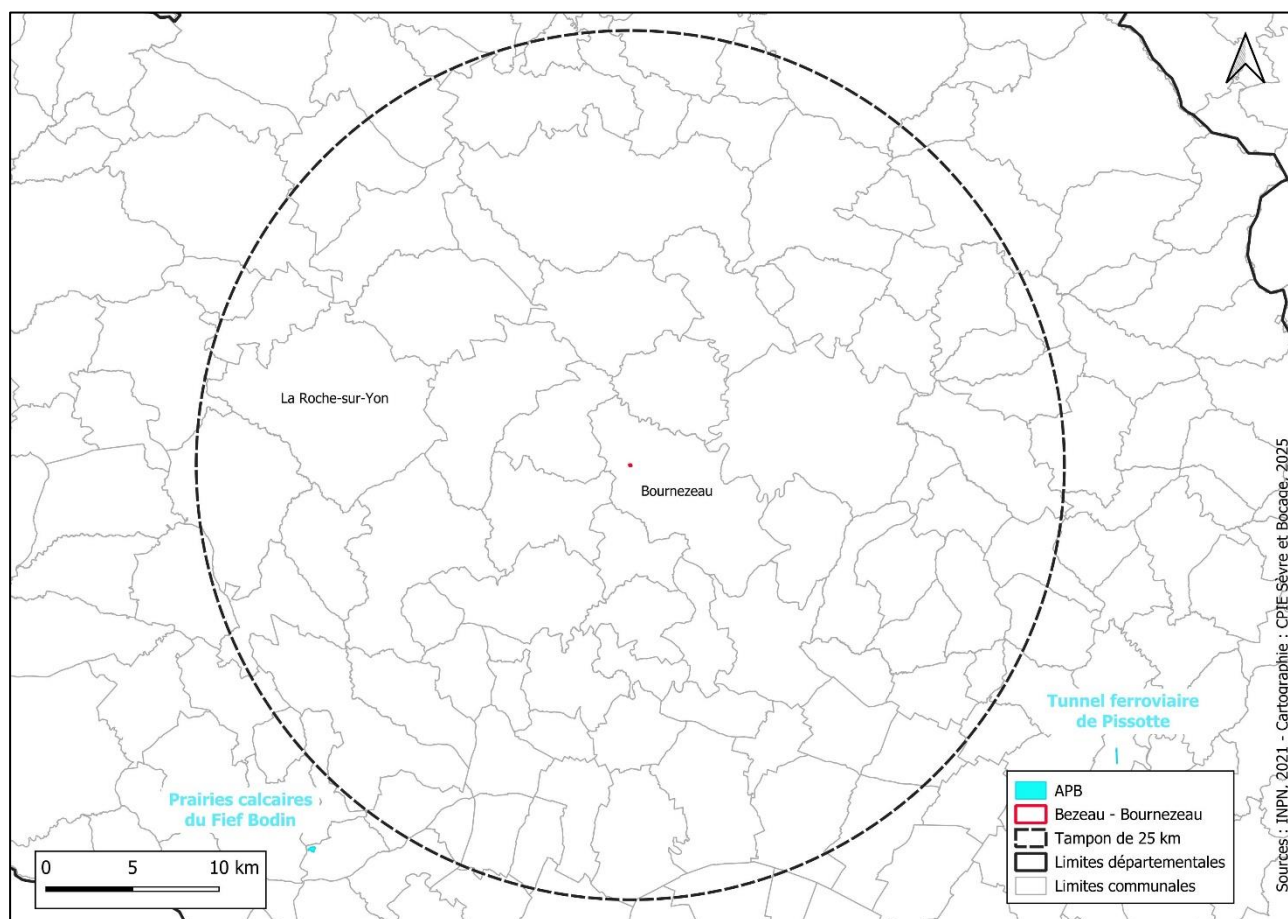


Figure 3 : APB

3.1.3. Les Réserves et Parcs naturels

Les Réserves Naturelles Nationales (RNN) et Régionales (RNR) sont des espaces naturels protégés, créés à l'échelle nationale ou régionale.

Les Parcs Naturels Nationaux (PNN) et Régionaux (PNR) sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais à l'équilibre fragile.

La Réserve naturelle la plus proche se situe à 27 km au sud du site d'étude. Il s'agit d'une réserve nationale, « Marais communal de Saint-Denis-du-Payré », sans lien avec les terrains expertisés ici (cf. fig. 4).

Le site d'étude est localisé à 9.6 km du territoire du plus proche Parc Naturel Régional, celui du Marais Poitevin (cf. fig. 4). Le Parc Naturel National le plus proche est celui des Pyrénées, situé à 390 km au sud.

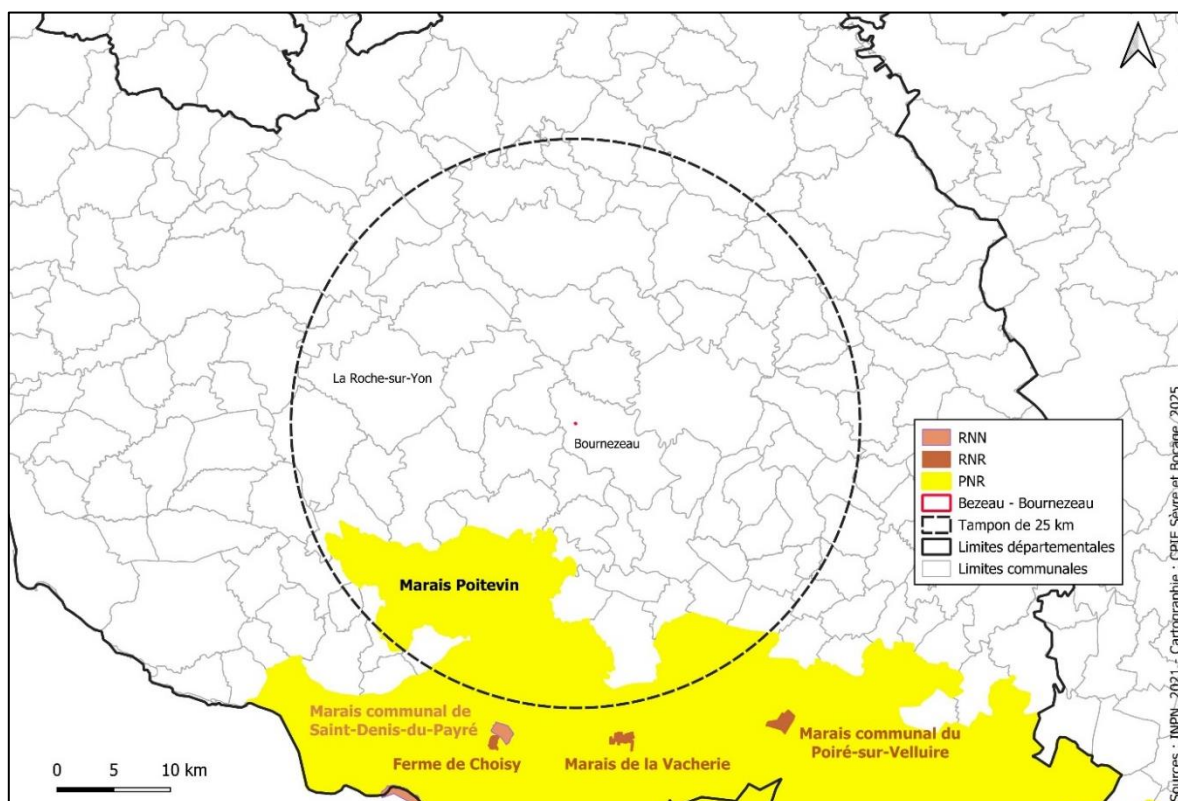


Figure 4 : Réserves et Parcs naturels

3.1.4. Les Zones humides

D'après les inventaires des **zones humides** effectués sur la commune de Bournezeau, la parcelle visée par le projet n'est pas classée en zone humide (cf. fig. 5).

Les observations de terrain décrites au chapitre 4.1.4. suivant compléteront cette analyse.

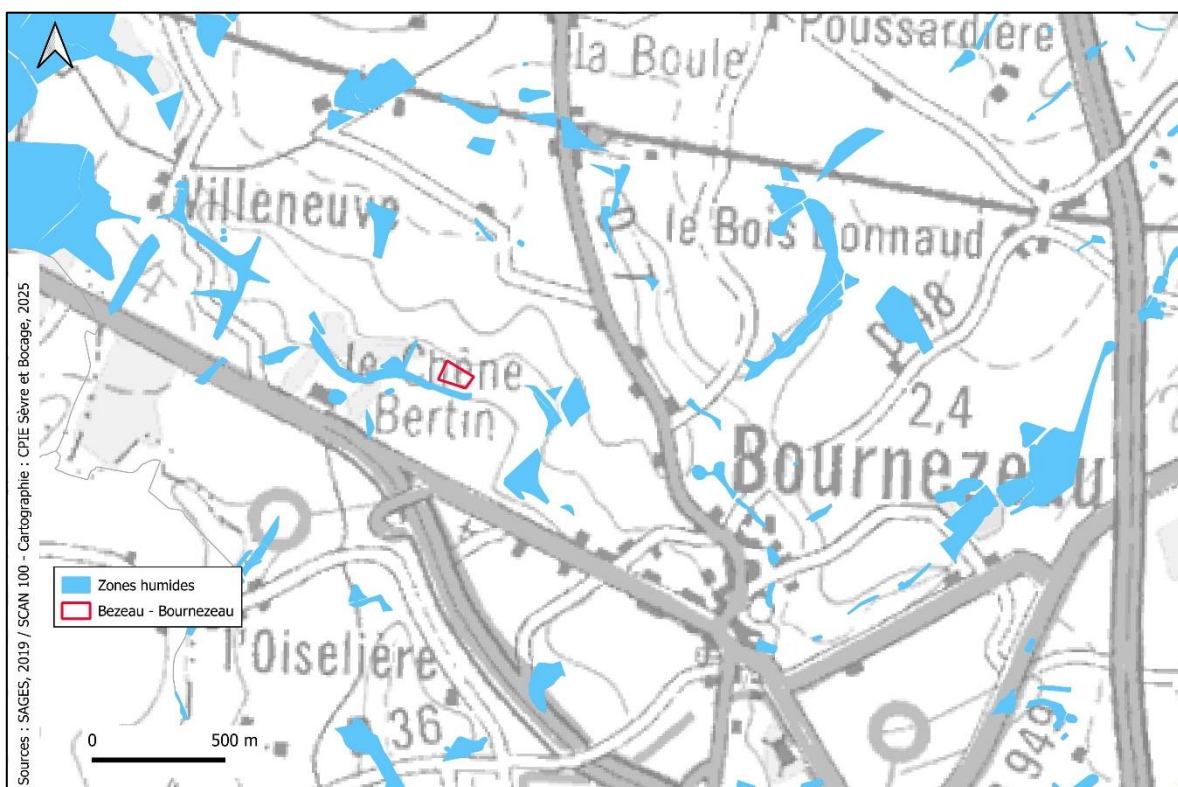


Figure 5 : Zones humides

CPIE Sèvre et Bocage – Juin 2025

3.1.5. Les Zones de Répartition des Eaux

Une Zone de Répartition des Eaux (ZRE) est une zone comprenant des bassins, sous-bassins, systèmes aquifères ou fractions de ceux-ci caractérisés par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins.

La commune de Bournezeau est située dans ce périmètre (cf. fig. 6).

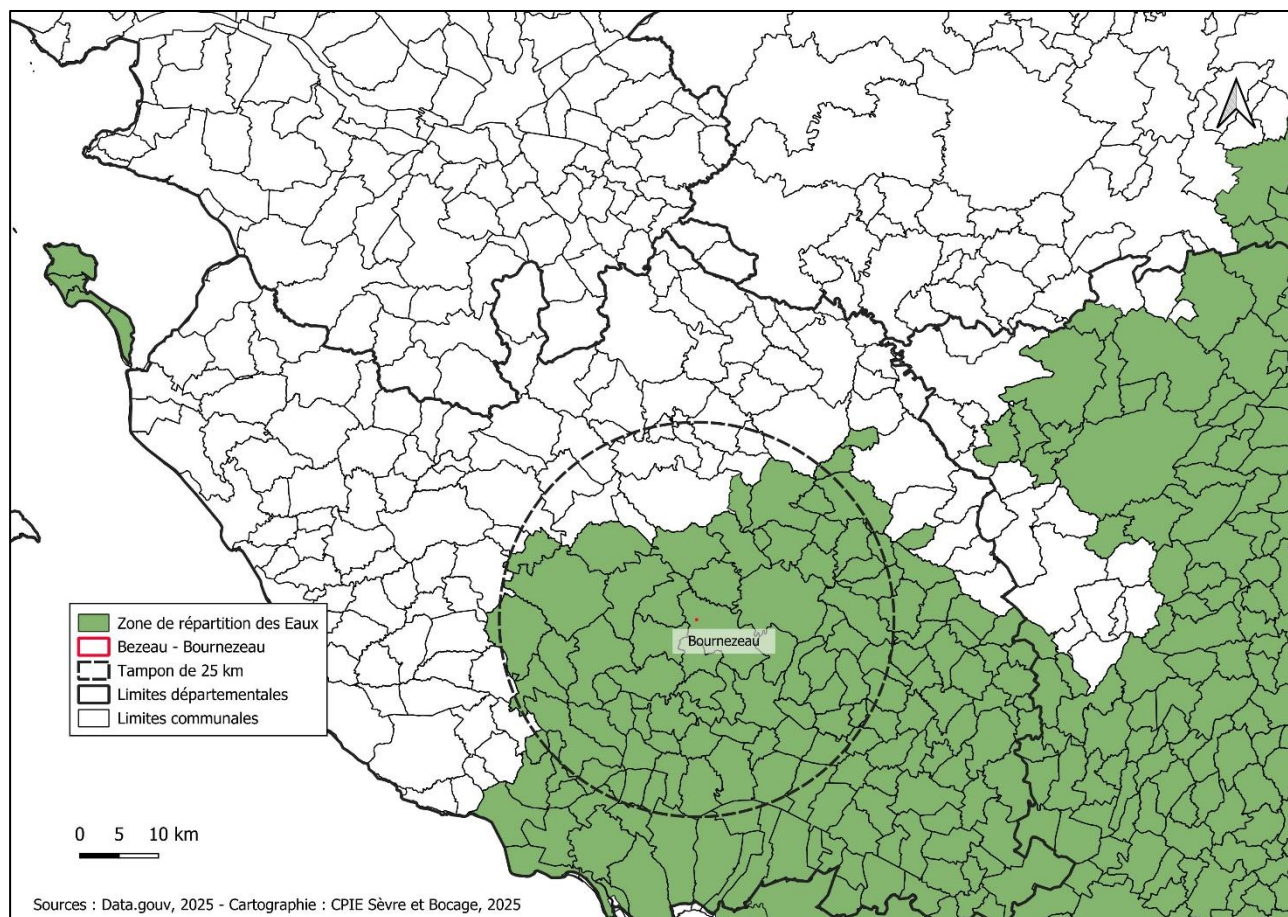
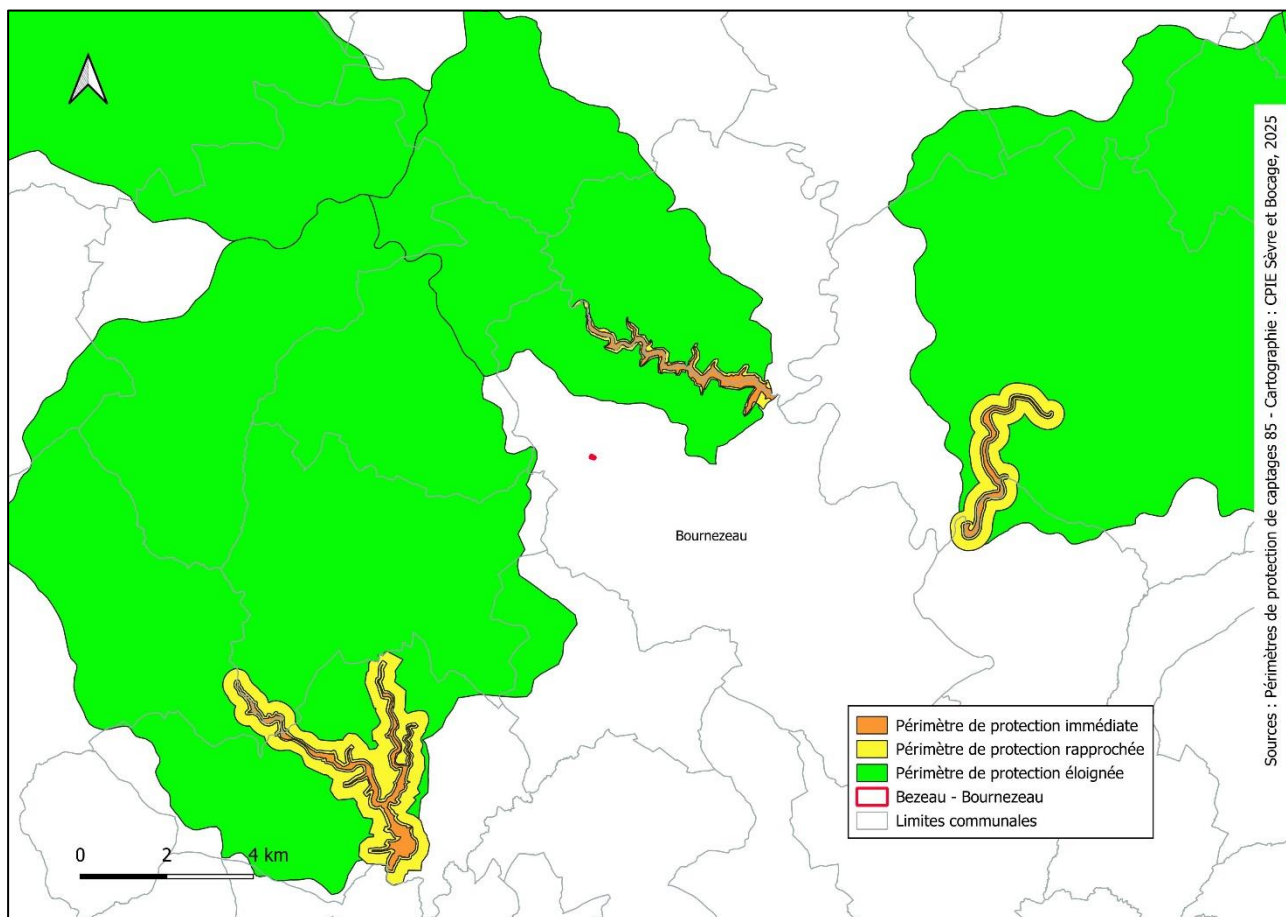


Figure 6 : Zones de répartition des eaux

3.1.6. Les Périmètres de protection de captages

Le rôle de ces périmètres, est de protéger les ressources en eau vis-à-vis des pollutions accidentelles et ponctuelles et ce, afin d'assurer une pérennité des points d'approvisionnement en eau de la population desservie.

Le site d'étude n'est inscrit dans aucun des périmètres de protection présents à proximité (cf. fig. 7).



3.1.7. Les sites classés et inscrits

Un site classé est un site naturel ou bâti dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave (paysage remarquable, par exemple).

Un site inscrit est un espace naturel ou bâti qui nécessite d'être conservé.

Aucun site classé ou inscrit n'est présent à proximité directe du site d'étude. Le plus proche est un site inscrit situé à 15 km au nord, le « Château des Essarts et son parc » (cf. fig 8).

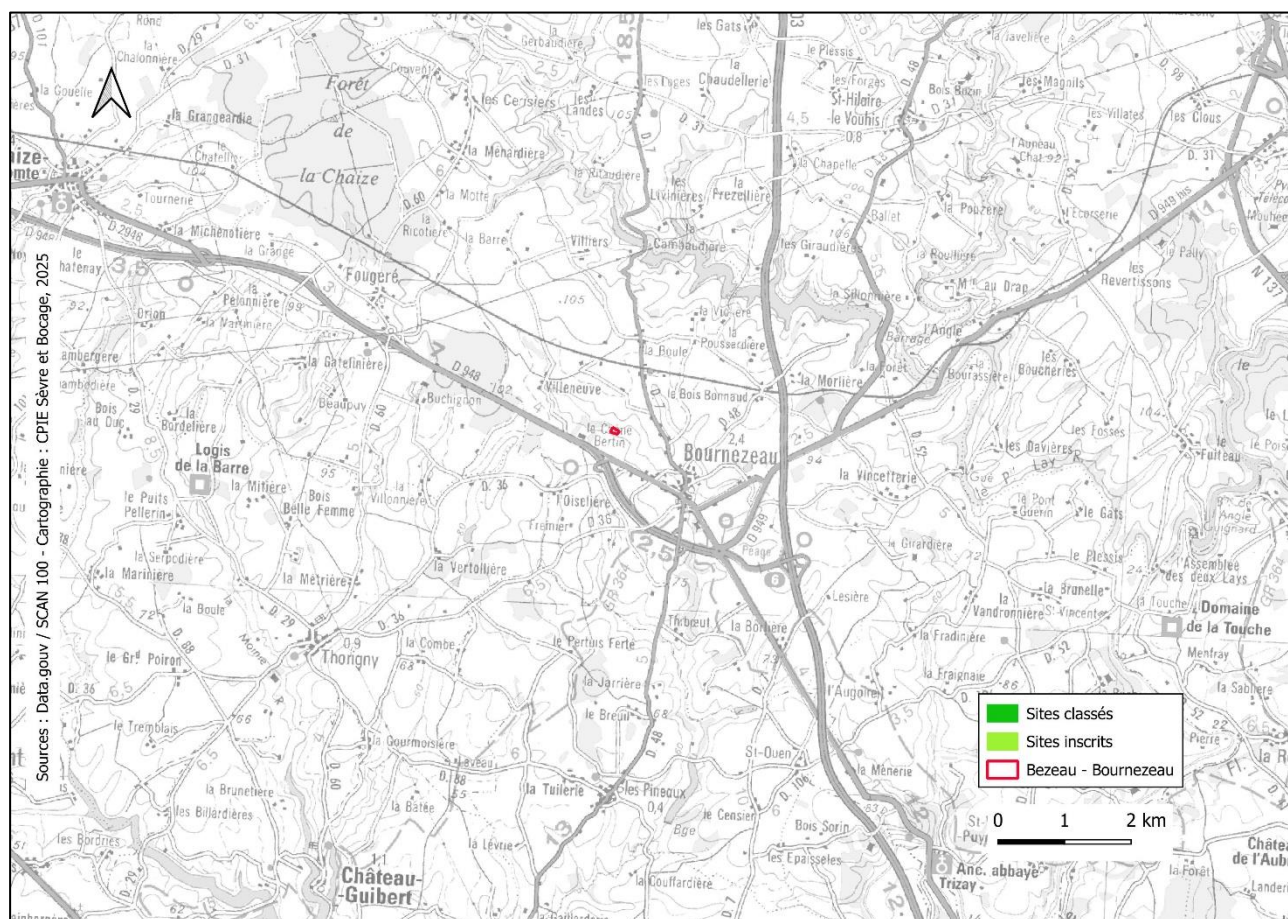


Figure 8 : Sites classés et inscrits

3.1.8. Les sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de préserver la biodiversité sur le territoire de l'Union européenne.

Ce réseau rassemble des Zones de Protection Spéciales (ZPS), désignées au titre de la directive « Oiseaux », et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ou Sites d'Importance Communautaire (SIC et pSIC) au titre de la directive « habitats, faune, flore ». Les sites désignés font l'objet d'un document d'objectifs (DOCOB) qui précise les modes de gestion visant la préservation des espèces ciblées.

Les aires étudiées ne font pas l'objet de mesures de réglementation au titre du réseau Natura 2000 (cf. fig. 9), et les sites Natura 2000 les plus proches, situés en deçà de 25 km ou à proximité, sont listés dans le tableau suivant. Les sites Natura 2000 étant tout de même très éloignés du site de Bezeau et aux conditions écologiques différentes, aucune relation ne semble pouvoir exister entre eux.

Tableau 3 : Zones Natura 2000 les plus proches des aires d'étude

TYPE	DISTANCE SITE D'ETUDE	DESIGNATION	IDENTIFIANT NATIONAL
ZSC	~ 14 km au sud	Marais Poitevin « Très vaste ensemble regroupant d'une part des zones littorales occupées par une grande baie marine avec d'importantes surfaces de slikke et de schorre, plusieurs estuaires et des cordons dunaires, et d'autre part, une vaste zone humide arrière-littorale occupée par des prairies humides et un important réseau hydraulique. Des affleurements calcaires se rencontrent à la périphérie du site et sous forme d'îles au centre des marais. Entre la zone des "marais mouillés" et les secteurs littoraux de la baie de l'Aiguillon-Pointe d'Arçay, inclus dans le projet de S.I.C., les anciens marais ont subi une polderisation et une mise en valeur par des systèmes agricoles intensifs. »	FR5200659

TYPE	DISTANCE SITE D'ÉTUDE	DESIGNATION	IDENTIFIANT NATIONAL
	~ 33 km au sud-est	Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords « Le site est centré sur la vallée de la Vendée qui traverse dans un vallon assez encaissé le massif de Mervent-Vouvant. Il inclut les versants plus ou moins abrupts qui renferment des habitats de landes sèches lorsque l'exposition est favorable. »	FR5200658
	~ 33 km au sud-est	Cavités à chiroptères de Saint-Michel-le-Cloucq et Pissotte « Anciennes carrières calcaire souterraines et tunnel ferroviaire désaffecté en zone de bocage semi-ouvert parsemée de boqueteaux situé à proximité de la forêt domaniale de Mervent-Vouvant au nord et non loin de la partie est du Marais poitevin (environ 10 km au sud-est). Intérêt pour les Chiroptères. »	FR5202002
ZPS	~ 14 km au sud	Marais Poitevin « Vaste complexe littoral et sublittoral sur alluvions fluvio-marines quaternaires et tourbes s'étendant sur 2 régions administratives et 3 départements. Ensemble autrefois continu mais aujourd'hui morcelé par l'extension de l'agriculture intensive en 3 secteurs et compartiments écologiques principaux : - une façade littorale centrée autour des vasières tidales et prés salés de la Baie de l'Aiguillon, remplacées vers le nord par des flèches sableuses (Pointe d'Arcay) ou des cordons dunaires (Pointe de l'Aiguillon) et au sud par les falaises calcaires ; - une zone centrale, caractérisée par ses surfaces importantes de prairies naturelles humides saumâtres à oligo-saumâtres, inondables ("marais mouillés") ou non ("marais desséchés") parcourues par un important réseau hydraulique ; - une zone "interne" (la "Venise verte") sous l'influence exclusive de l'eau douce et rassemblant divers milieux dulcicoles continentaux : forêt alluviale et bocage à Aulne et Frêne, fossés à eaux dormantes, bras morts, plus localement, bas-marais et tourbières alcalines. Des affleurements calcaires existent également en périphérie du site et sous forme "d'îles" au milieu des marais. Malgré les hiatus spatiaux séparant désormais ces 3 secteurs, ceux-ci restent liés sur le plan fonctionnel, plus ou moins étroitement selon les groupes systématiques concernés (Ex: liaisons entre les vasières littorales servant de zones de repos et les prairies saumâtres utilisées comme zones de gagnage) Se rajoutent les vallées des cours d'eau alimentant le marais : vallées du Lay, de la Vendée, de l'Autize, de la Guirande, de la Courance, du Mignon et du Curé. Nota : les vallées de la Guirande, de la Courance et du Mignon ont été rajoutées lors de l'extension du site en décembre 2003. »	FR5410100
	~ 16 km au sud	Plaine calcaire du sud Vendée « La ZPS « Plaine Calcaire du Sud Vendée » est majoritairement composée de cultures, cependant le périmètre comporte des vallées sèches qui abritent potentiellement plusieurs habitats d'intérêt communautaire. Ces habitats font l'objet de plans d'action et d'inventaires sur le périmètre voisin du Marais poitevin. Le rôle des vallées sèches est primordial pour l'organisation des mesures de gestion proposées car : - elles constituent une contrainte technique pour les exploitations agricoles (affleurement de roches), - sur leurs bordures nous retrouvons des habitats d'espèces de la Directive Oiseaux (œdicnèmes,...), - elles abritent une partie de l'entomofaune servant de ressource alimentaire aux espèces de l'annexe I, - elles sont le réservoir de colonisation de la ressource trophique des bandes enherbées et autres corridors nécessaires à la reconquête d'une richesse biologique en plaine. »	FR5212011

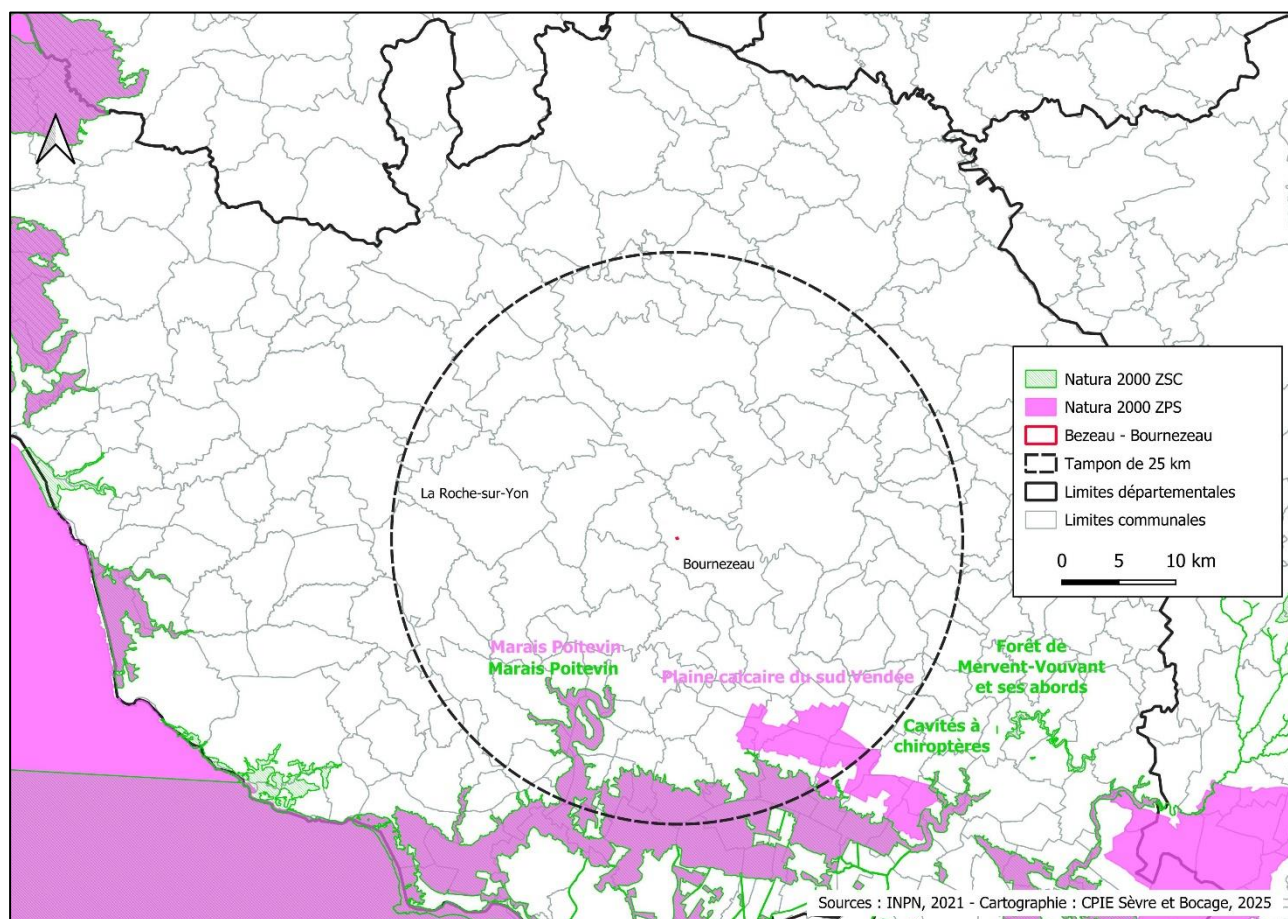


Figure 9 : Zonages Natura 2000

3.1.9. Les ENS

Les ENS (Espaces Naturels Sensibles) sont des sites naturels visant à être préservés par les départements. Les zones de préemptions associées correspondent aux territoires susceptibles de devenir des ENS.

En Vendée, les ENS recouvrent 2 886 ha, répartis en 169 sites.

Aucun ENS n'est présent sur le site d'étude, le plus proche est à 6.6 km vers le sud-est (Le Bois de Trizay). La zone de préemption la plus proche est située à 3.7 km au nord-ouest (La Forêt de la Chaize) (cf. fig. 10).

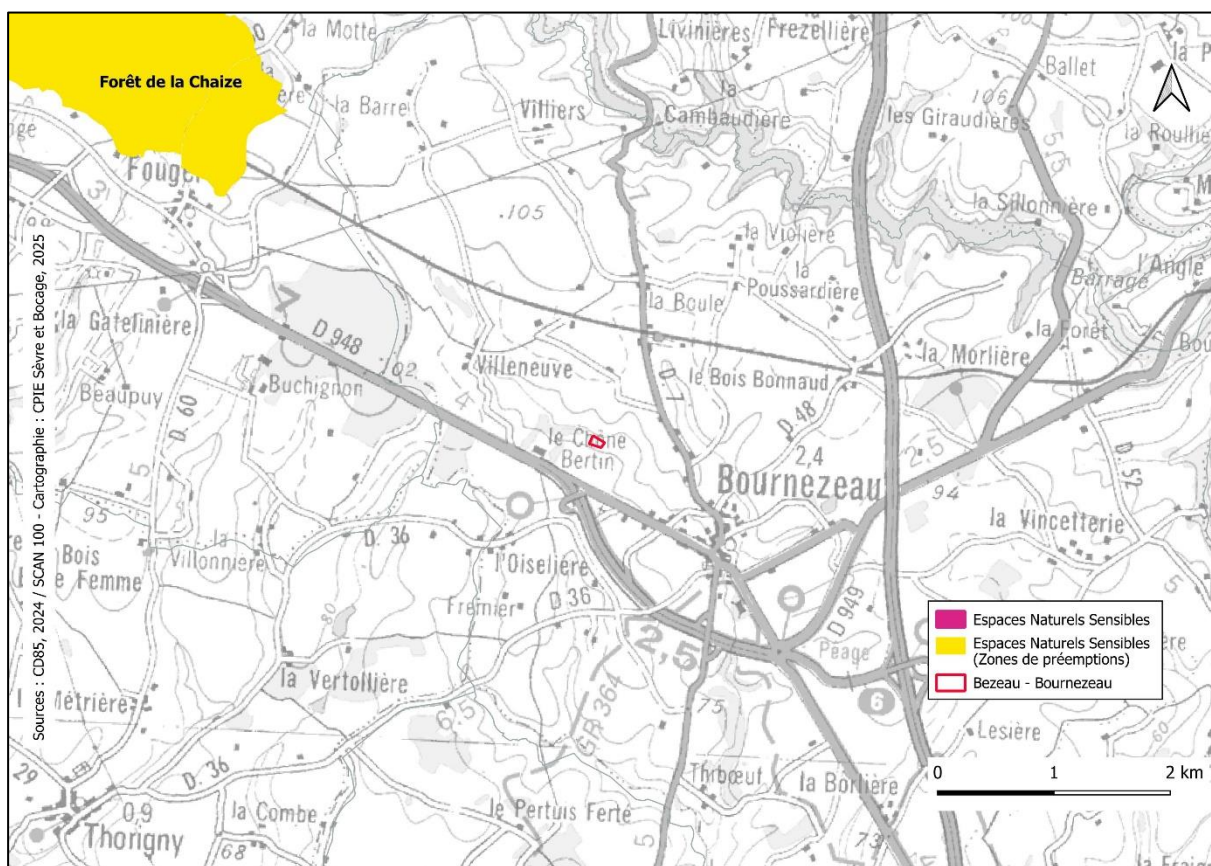


Figure 10 : ENS et zones de préemption

3.1.10. La Trame Verte et Bleue

La TVB (Trame Verte et Bleue) est constituée d'un ensemble de continuités écologiques terrestres et aquatiques constituées de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques nécessaires à l'accomplissement du cycle de vie des espèces (alimentation, reproduction, repos).

Le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) des Pays de la Loire, adopté par le préfet de Région le 30 octobre 2015 présente les grandes orientations stratégiques du territoire régional en matière de continuités écologiques (TVB), à l'échelle 1/100 000è (cf. fig. 11).

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays du Bocage Vendéen est exécutoire depuis le 22 juillet 2017 et prend également en compte la trame verte et bleue, à l'échelle 1/50 000è. Une réflexion plus précise a été menée localement par le CPIE, basée sur l'analyse de données naturalistes et des paysages puis ajustée en collaboration avec les acteurs du territoire (élus, agriculteurs, habitants, ...) (cf. fig. 12).

D'après le SRCE, le site de Bezeau est situé hors de corridors écologiques identifiés mais en est entouré. La TVB du SCoT, réduit l'emprise de réservoirs de biodiversité, en éloignant ainsi le site du projet.

Afin de maintenir un maximum d'éléments participant à ce rôle de corridor, les haies et boisement en place devront être conservés voire renforcés.

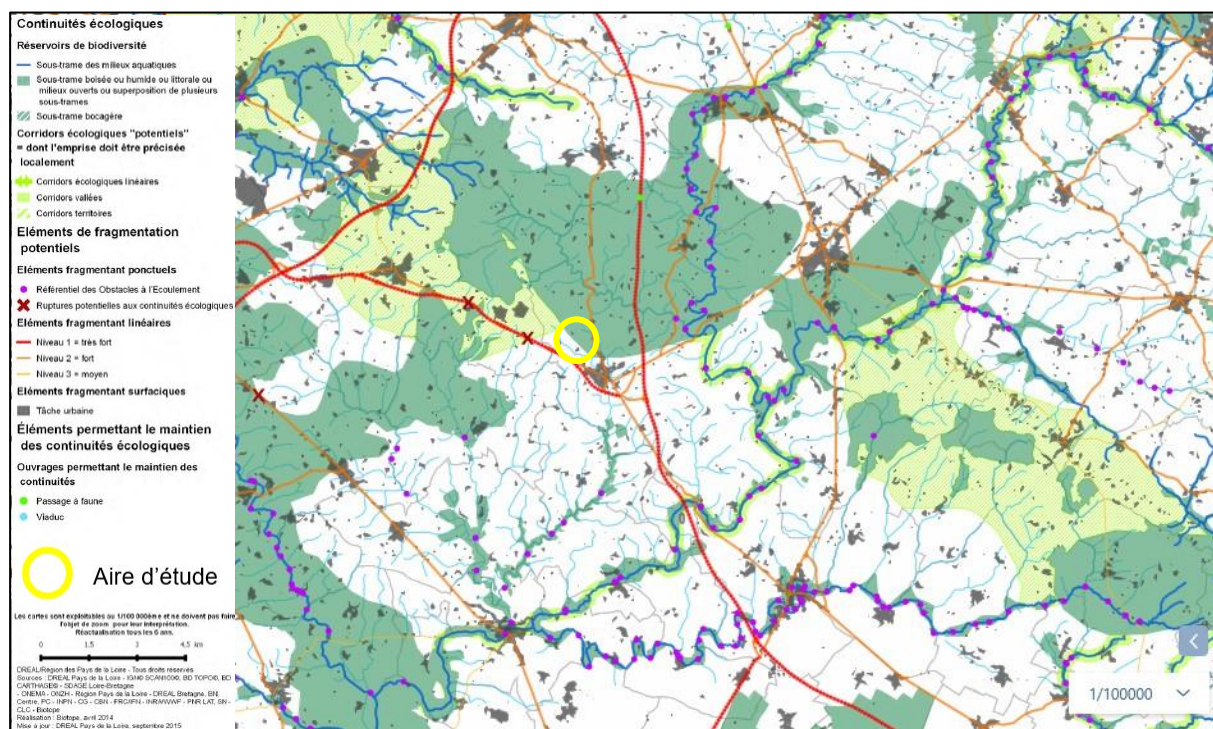


Figure 11 : SRCE des Pays de la Loire

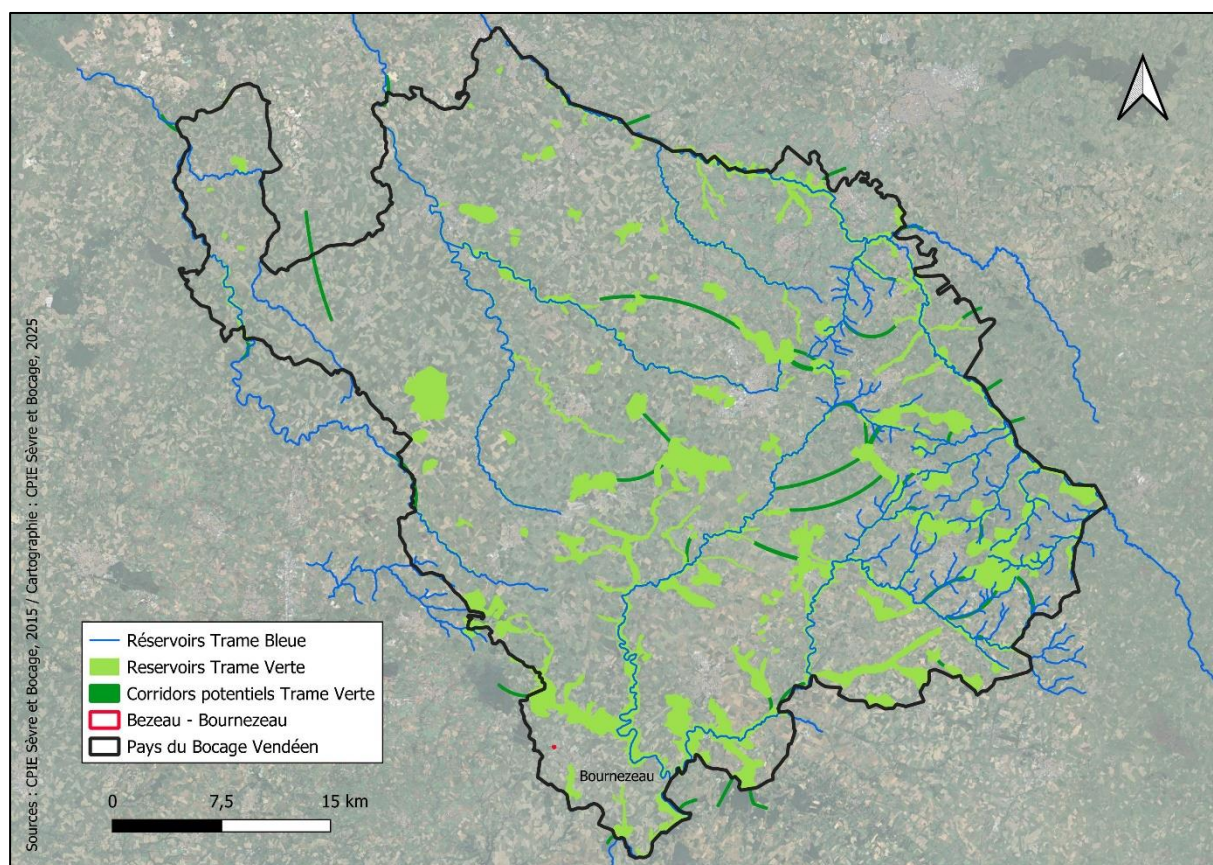


Figure 12 : Trame Verte et Bleue du SCoT du Pays du Bocage Vendéen

3.1.11. Les Cours d'eau

Le site visé par le projet est longé au sud par le cours d'eau « La Doulaye ». D'après la cartographie des cours d'eau effectuée sur la Vendée au titre de la police de l'eau, il s'agit bien d'un cours d'eau et non d'un simple fossé (cf. fig. 13).

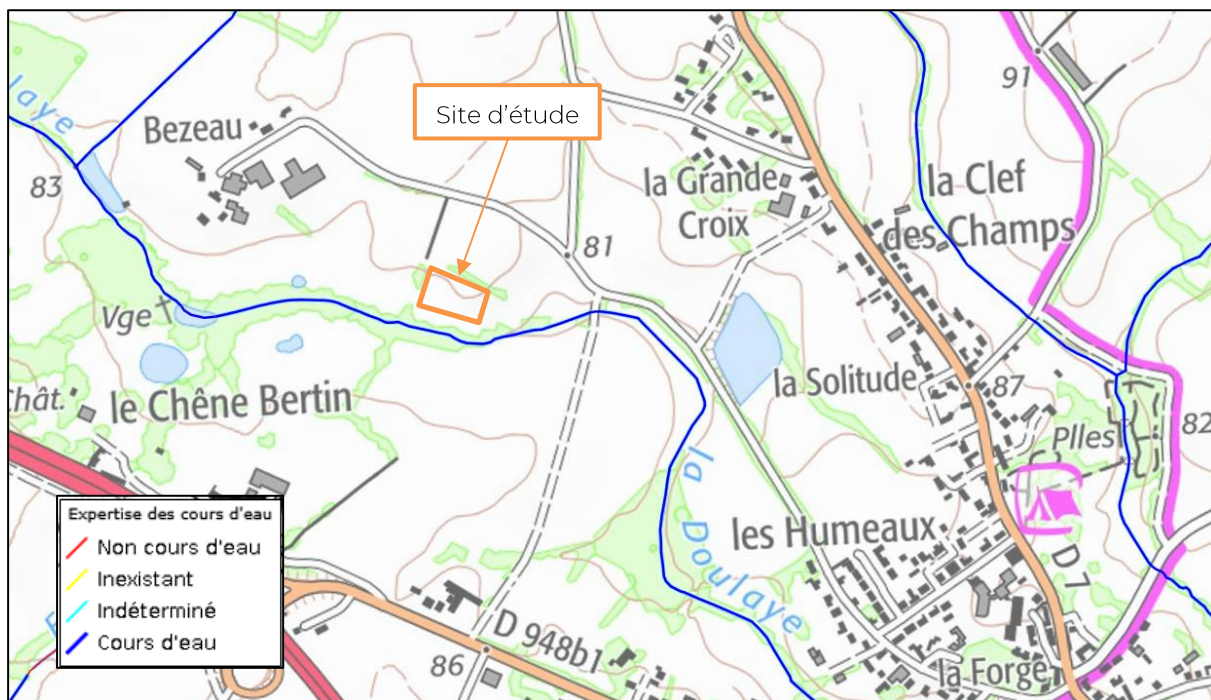


Figure 13 : Cartographie des cours d'eau (DDTM 85, 2025)

3.2. LES DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

758 espèces sont déjà connues sur la commune de Bournezeau (Biodiv'Pays de la Loire, 2025), révélant ainsi la présence d'espèces protégées et patrimoniales pouvant fréquenter le site d'étude.

Pour la faune, de nombreuses espèces protégées appartiennent principalement au groupe des oiseaux. Chez les mammifères, les données d'espèces protégées concernent la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) et le Putois d'Europe (*Mustela putorius*). D'autres espèces côtoyant les milieux aquatiques telles que le Brochet (*Esox lucius*), la Rainette verte (*Hyla arborea*) et l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) sont également recensées sur la commune. Dans un périmètre proche, des observations témoignent de la présence de la Couleuvre hélovétique (*Natrix helvetica*), de la Genette (*Genetta genetta*), du Putois (*Mustela putorius*), ...

Pour la flore, 317 plantes sont connues sur la commune de Bournezeau depuis 2000 (eCalluna, 2025). Parmi celles-ci, quatre sont protégées : l'Adénocarpe plié (*Adenocarpus complicatus*) et le Ciste à feuilles de sauge (*Cistus salviifolius*), qui sont de petits arbustes des terrains pauvres et secs, ainsi que la Gratiola officinale (*Gratiola officinalis*) et la Pulicaria vulgaire (*Pulicaria vulgaris*), qui elles se développent habituellement en zones humides. Six espèces sont identifiées comme étant menacées d'après la liste rouge régionale (UICN). Enfin, 10 espèces invasives avérées et potentielles sont également déjà connues sur le territoire.

Une attention particulière a été apportée à la recherche de ces espèces lors de la réalisation des inventaires.

4. IDENTIFICATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES

4.1. LES OBSERVATIONS DE TERRAIN

4.1.1. La description du site

La zone d'implantation potentielle de 7 000 m² visée par le projet de Bezeau correspond dans sa majorité à une parcelle délaissée de toute activité depuis plusieurs années. La végétation spontanée s'est alors exprimée librement, créant ainsi principalement d'importants ronciers auxquels s'entremêlent des zones boisées par de jeunes arbres champêtres.

La partie centrale du site, sur laquelle débouche de chemin d'accès, est restée ouverte puisqu'elle semble fréquentée et servir de point de dépôt de divers matériaux (gravats, bois, ...). Des espèces prairiales dominées par les graminées s'y développent.

Un broyage d'une petite partie des ronciers a été effectué en début d'année sur la partie ouest du site afin de permettre de dégager un passage pour faciliter la réalisation des inventaires dans le courant du printemps.

De vieux arbres sont présents en dehors du périmètre visé par le projet, à l'est et à l'ouest, à l'emplacement d'anciennes haies, ainsi qu'au sud, en bordure du cours d'eau.



Tas de gravats et de bois déposés sur la partie centrale ouverte, entourée de végétation



Ronciers broyés en partie pour créer un passage

4.1.2. La flore

83 espèces végétales ont été relevées sur la zone d'implantation potentielle et à proximité.

Aucune de ces espèces n'est protégée ni patrimoniale.

A l'inverse, une plante, l'Erigéron du Canada (*Erigeron canadensis*) est inscrite sur la liste des espèces potentiellement invasives en Pays de la Loire. Classée en catégorie IP2, elle est considérée comme invasive uniquement en milieu fortement anthropisé, mais dont l'invasivité en milieu naturel est connue ailleurs dans le monde dans des régions à climat proche. Elle est très souvent rencontrée dans les milieux anthropiques de notre territoire et ici présente à proximité des dépôts. Elle ne nécessite pas d'attention particulière.

4.1.3. La faune

Sur cette zone, à l'occasion d'un passage de terrain, 36 espèces animales ont été recensées. Cette liste comprend 12 espèces protégées et 8 sont reconnues comme patrimoniales appartenant aux reptiles, mammifères et oiseaux. Ces derniers sont susceptibles d'être nicheurs sur le site.

Les mammifères

Pour ce groupe, la présence de crotties au sol a permis de détecter la présence de la Fouine (*Martes foina*) et du Lapin de Garenne (*Oryctolagus cuniculus*). Cette espèce est une des espèces patrimoniales du site en raison de son statut de conservation sur les listes rouges nationales et régionales (statut « quasi-menacé » pour l'une et « vulnérable » pour l'autre). La responsabilité régionale pour le maintien de l'espèce est jugée « élevée ».



Crottier de Lapin de garenne



Site de découverte des crotties

La présence toute proche du cours d'eau de la Doulaye et d'une ripisylve dense, est favorable à la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), connue par ailleurs dans le secteur.

Les oiseaux

15 espèces ont été repérées dans les arbres et arbustes présents en nombre sur le site. La Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*) et la Mésange charbonnière (*Parus major*) sont deux espèces qui sont bien nicheuses sur le site, car des adultes venant nourrir des jeunes à peine volant ont été observés.

D'autres espèces repérées sur place pourraient être nicheuses : la Fauvette des jardins (*Sylvia borin*), la Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*), le Serin cini (*Serinus serinus*) et le Verdier d'Europe (*Chloris chloris*). Une attention particulière peut être portée vers ces espèces car elles sont considérées comme espèces patrimoniales en Pays de la Loire, au regard à la fois de leur déclin ces dernières

CPIE Sèvre et Bocage – Juin 2025

années et du niveau de responsabilité régionale (élevé à très élevé) attendu pour maintenir les populations nicheuses. Or le site offre des conditions favorables à leur nidification : formations arbustives basses et denses pour la fauvette, haies pour le Verdier, le Serin et arbres plus âgés pour la Tourterelle.

Les reptiles

Sur le site, deux espèces ont été observées : la **Couleuvre verte et jaune** (*Hierophis viridiflavus*) et le **Lézard des Muraillles** (*Podarcis muralis*). Toutes deux ont de quoi se reproduire sur place. Elles ont été détectées sur un espace plus dégagé disposant aussi de vestiges de remblais et dépôts de gravats.



Les amphibiens

Le site ne contient pas de site de reproduction potentiel pour les amphibiens. Toutefois l'espace peut être un site de déplacement et d'hibernation pour les amphibiens se reproduisant dans la Doulaye toute proche.

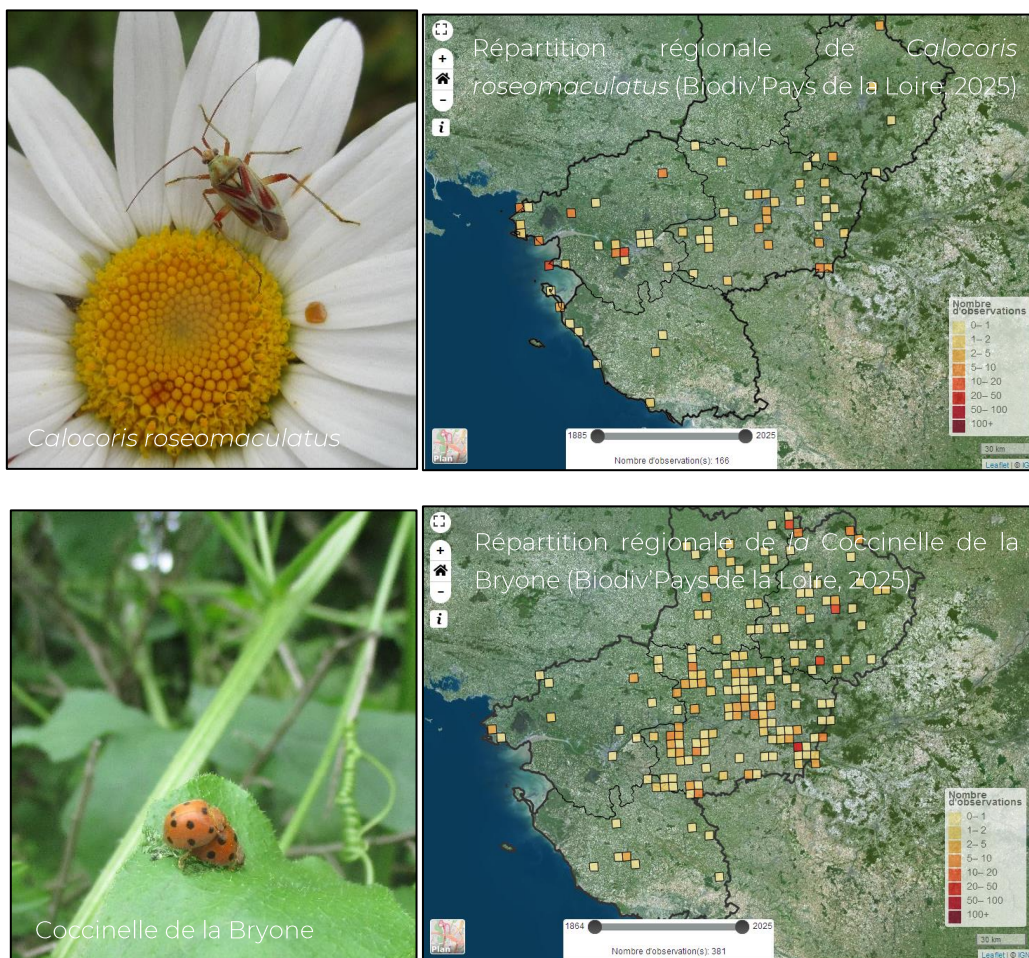
Les insectes

17 espèces ont été vues le jour du passage. L'espace offre des conditions variées pour les invertébrés. A la fois des milieux ombragés, frais et boisés et d'autres aux conditions plus sèches et avec des zones herbacées.

Les pollinisateurs sont bien présents et représentés par des coléoptères (cétoines, oedomères), des syrphes, des bourdons et abeilles, des papillons.



Deux espèces sont par ailleurs peu mentionnées/observées sur le département : *Calocoris roseomaculatus*, une punaise consommatrice de sève, et la Coccinelle de la Bryone, associée à cette liane présente sur le site.



4.1.4. Les zones humides

D'après le critère uniquement floristique, aucune zone humide n'a été détectée sur l'emprise d'implantation potentielle du projet.

4.1.5. Les microhabitats

Ont été noté dans cette catégorie la présence sur le site :

- Des buissons denses et des ronciers favorables aux oiseaux et reptiles,
- Des vestiges de gravats favorables aux reptiles
- Des espaces de sol nu favorable pour la nidification d'abeilles sauvages

4.2. SYNTHESE ET HIERARCHISATION DES ENJEUX

Suite à un unique passage sur site, quelques enjeux écologiques ont été détectés, principalement au niveau de la faune. La carte 14 suivante localise la présence de ces espèces.

A partir de ce constat et au regard des potentialités écologiques globales du site, deux secteurs de niveaux d'enjeux différents ont pu être définis :

- **Enjeux Forts** : Les espaces arborés et buissonnants favorables à la nidification d'oiseaux dont des espèces patrimoniales (5 espèces d'oiseaux).

- **Enjeux modérés** : La partie plus ouverte favorable aux reptiles, au Lapin de garenne, aux pollinisateurs, ...

Aucun espace n'a été classé en enjeu **Faibles**, ni Très faibles.



Figure 14 : Localisation des espèces à enjeux et hiérarchisation des enjeux écologiques présents sur le site de Bezeau

5. PROPOSITIONS DE MESURES DE PRISE EN COMPTE DES ENJEUX

Dans cette partie, et suivant les éléments présentés précédemment, il est indiqué au commanditaire de prendre en compte les enjeux détectés et les mesures associées :

- Enjeux mammifères : éviter les périodes sensibles (reproduction) pour effectuer les travaux, soit la période mars-août,
- Enjeux nidification des oiseaux : conservation des haies périphériques, réaliser les travaux en dehors de la période de nidification (qui a lieu de mi-mars à mi-août),
- Enjeux reptiles : en amont des travaux, envisager d'installer des pierriers en dehors de la zone pour les inciter à se déplacer en dehors du périmètre, ne pas réaliser les travaux (notamment débroussaillage) en période sensible (en hiver, car les individus sont peu mobiles et en juillet-août, période à laquelle des jeunes sont présents), conserver des linéaires de haies avec ronciers et éléments favorables (pierriers) sur la périphérie du site,

- Enjeux pollinisateurs: éviter de débiter les travaux (phase de débroussaillage) en période de vol des adultes (soit d'avril à août), conserver et entretenir des ronciers et une prairie entre les panneaux par un entretien annuel, par une fauche en fin d'été (septembre) avec exportation de la matière.

Tableau 4 : Synthèse des périodes sensibles à éviter lors des travaux

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Mammifères			Reproduction et élevage des jeunes									
Oiseaux nicheurs			Nidification									
Reptiles	Hibernation					Dispersion des jeunes					Hibernation	
Insectes / Pollinisateurs				Période de vol des adultes								

Période la moins sensible pour réaliser les travaux

Période la plus sensible pour réaliser les travaux

6. CONCLUSION

Une visite sur site a été effectuée au printemps sur le site de Bezeau, pressenti pour potentiellement y installer des panneaux photovoltaïques.

Les inventaires menés sur les habitats, la flore et la faune présents ont permis de définir des enjeux écologiques et de les hiérarchiser en fonction de leur importance.

Ainsi, ici, les enjeux détectés concernent principalement la faune : 5 espèces d'oiseaux patrimoniaux potentiellement nicheurs dans la zone boisée/enroncée, 2 espèces de reptiles et 1 espèce de mammifère fréquentant la zone ouverte. Au regard des statuts des espèces rencontrées, ces espaces ont été classés en enjeux forts et modérés.

Une étude complémentaire réalisée sur la base de plusieurs passages permettrait de préciser les statuts de nidification des oiseaux patrimoniaux détectés et potentiellement d'adapter la hiérarchisation des zones à enjeux en conséquence.

L'application des mesures proposées au chapitre 5 du présent document devrait permettre de réduire les impacts potentiels sur les espèces sensibles. Dans le cas où elles ne pourraient être mises en place et qu'un impact devait perdurer, l'autorité environnementale serait susceptible de revenir vers le commanditaire pour lui demander des compléments.

BIBLIOGRAPHIE

Arrêté du 19 décembre 2018 fixant la liste des habitats naturels pouvant faire l'objet d'un arrêté préfectoral de protection des habitats naturels en France métropolitaine.

Arrêté du 20 janvier 1982 modifié relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national (1) (JONC du 13 mai 1982) - (1) titre modifié par Arr. du 31 août 1995, art.1er.

Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ([lien](#))

Arrêté du 23 avril 2007 relatif aux listes d'insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ([lien](#))

Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

Arrêté du 25 janvier 1993 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Pays de la Loire complétant la liste nationale.

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ([lien](#))

Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ([lien](#))

Arrêté n°17/DDTM85/033-SERN-NTB portant réglementation de la cueillette de certaines espèces végétales sauvages en Vendée, 17 janvier 2017.

BIOTOPE DREAL Région, 2015. Schéma Régional de Cohérence Ecologique des Pays de la Loire, 234 p.

BIOTOPE, 2014. Atlas cartographique du SRCE des Pays de la Loire, 68p.

CHEVREAU J., CHERPITEL T., BANASIAK M. & HERBRECHT F. (COORD.), BOUTELOUP R., COURANT S., DROUET E., DURAND O., DUVAL O., FISENNE H., GUILLOTON J-A., NICOLLE M. & OGER B. 2021. Liste rouge régionale des Papillons de jour et des Zygènes de Pays de la Loire. Rapport technique. Document financé par la DREAL Pays de la Loire et la Région Pays de la Loire, 30p. ([pdf](#))

Directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages (JO L 20 du 26.1.2010, p. 7-25)

Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage, 57 p.

DORTEL F., 2018 – Une nouvelle liste des plantes vasculaires déterminantes pour la région des Pays de la Loire : méthode et liste approuvées par le CSRPN du 13/06/2018. DREAL Pays de la Loire, Nantes : Conservatoire botanique national de Brest, 15 p.+ Annexes

DORTEL F., 2023 - Liste des plantes vasculaires invasives, potentiellement invasives et à surveiller en Pays de la Loire. Liste 2023. DREAL Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest. 35 p. + 4 annexes.

DORTEL F., MAGNANON S. et BRINDEJONC O., 2015 – Liste rouge de la flore vasculaire des Pays de la Loire – Evaluation des menaces selon la méthodologie et la démarche de l'UICN : Document validé par CPIE Sèvre et Bocage – Juin 2025

l'UICN le 21/10/2015 et par le CSRPN le 26/11/2015. DREAL Pays de la Loire / Région des Pays de la Loire.
Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 53p. & annexes

HERBRECHT F., CHERPITEL T., CHEVREAU J., BANASIAK M. (coord.), BESLOT E., BOUTON F.-M., COURANT S., MONCOMBLE M., NOËL F., PERRIN M., SINEAU M., TOURNEUR J., TRECUL P. et VARENNE F., 2021.- Liste rouge régionale des odonates des Pays de la Loire. Rapport technique. Rapport d'étude financée par la DREAL Pays de la Loire et la Région Pays de la Loire. 30 pp. ([pdf](#))

MARCHADOUR B., ANGOT D., BATARD R., BESLOT E., BONHOMME M., EVRARD P., GUILLER G., LECUREUR F., MARTIN C., MONTFORT D., PERRIN M., RICORDEL M., SINEAU M., TEXIER A. & VARENNE F., 2021. Liste rouge des amphibiens et reptiles continentaux des Pays de la Loire et responsabilité régionale. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Angers, 20 p ([pdf](#))

MARCHADOUR B., BANASIAK M., BARBOTIN A., BESLOT E., CHENAVAL N., GROSBOIS X., MEME-LAFOND B., MONTFORT D., MOQUET J., PAILLAT J.-P., PAILLEY P., PERRIN M., ROCHARD N. & VARENNE F., 2020. Liste rouge des mammifères continentaux des Pays de la Loire et responsabilité régionale. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Angers, 20 p. ([pdf](#))

MARCHADOUR B., BEAUDOIN J.-C., BESLOT E., BOILEAU N., MONTFORT D., RAITIERE W., TAVENON D. & YESOU P., 2014. Liste rouge des populations d'oiseaux nicheurs des Pays de la Loire. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Bouchemaîne, 24 p. ([pdf](#))

UICN France, FCBN, AFB & MNHN (2018). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine. Paris, France. 31 p. ([pdf](#))

UICN France, FCBN, AFB & MNHN (2018). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine. Paris, France. 31 p.

UICN France, MNHN, & SHF (2015). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, France. 11 p. ([pdf](#))

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France. 31 p. ([pdf](#))

UICN France, MNHN, OPIE & SEF (2014). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine. Paris, France. 15 p. ([pdf](#))

UICN France, MNHN, OPIE & SFO (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Libellules de France métropolitaine. Paris, France. 11 p. ([pdf](#))

UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2017). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France. 15 p. ([pdf](#))

Sites internet :

<https://biodiv-paysdelaloire.fr/>

<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=cf47f567-0c64-4924-b172-4bc8fb7e78fd#>

<https://cpie.kollect.fr/>

<https://inpn.mnhn.fr/>

<https://www.cbnbrest.fr/ecalluna/>

ANNEXES

Tableau 5 : Liste des espèces végétales observées sur le site

Liste des abréviations citées dans le tableau suivant :

PN : Protection nationale

PR : Protection régionale

DHFF : Directive Habitats Faune Flore

LRN : Liste rouge nationale

LRR : Liste rouge régionale

LC : Préoccupation mineure, DD : Données insuffisantes, NA : Non applicable

ZNIEFF : Espèce déterminante de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique en Pays de la Loire

EEE : Espèces exotiques envahissantes en Pays de la Loire

IP2 : Espèce invasive potentielle

Nom latin	Non français	PN	PR	DHFF	LRN	LRR	ZNIEFF	EEE
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille				LC	LC		
<i>Agrostis stolonifera</i>	Agrostide stolonifère				LC	LC		
<i>Anisantha sterilis</i>	Brome stérile				LC	LC		
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	Flouve odorante				LC	LC		
<i>Anthriscus sylvestris</i>	Anthriscus sylvestre				LC	LC		
<i>Arabidopsis thaliana</i>	Fausse arabette de Thalius				LC	LC		
<i>Barbarea vulgaris</i>	Barbarée commune				LC	LC		
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette vivace				LC	LC		
<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou				LC	LC		
<i>Bryonia dioica</i>	Bryone dioïque							
<i>Calepina irregularis</i>	Calépine irrégulière				LC	LC		
<i>Cardamine hirsuta</i>	Cardamine hérissée				LC	LC		
<i>Centaurea nigra</i>	Centauree noire				DD	LC		
<i>Cerastium glomeratum</i>	Céraiste aggloméré				LC	LC		
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc				LC	LC		
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun				LC	LC		
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs				LC	LC		
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin				LC	LC		
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style				LC	LC		
<i>Cymbalaria muralis</i>	Cymbalaire				LC	LC		
<i>Cytisus scoparius</i>	Cytise à balais				LC	LC		
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage				LC	LC		
<i>Digitalis purpurea</i>	Digitale pourpre				LC	LC		
<i>Draba muralis</i>	Drave des murs				LC	LC		
<i>Epilobium tetragonum</i>	Épilobe à tige carrée				LC	LC		
<i>Erigeron canadensis</i>	Érigéron du Canada				NA			IP2
<i>Ervilia hirsuta</i>	Vesce hérissée				LC	LC		
<i>Eschscholzia californica</i>	Pavot de Californie				NA			
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé				LC	LC		
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron				LC	LC		
<i>Galium mollugo</i>	Gaillet commun				LC	LC		
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé				LC	LC		
<i>Geranium lucidum</i>	Géranium luisant				LC	LC		
<i>Geranium rotundifolium</i>	Géranium à feuilles rondes				LC	LC		
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant				LC	LC		
<i>Helminthotheca echinoides</i>	Picride fausse vipérine				LC	LC		
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse				LC	LC		
<i>Hyacinthoides non-scripta</i>	Fausse jacinthe des bois				LC	LC		
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé				LC	LC		
<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée				LC	LC		
<i>Iris foetidissima</i>	Iris fétide				LC	LC		

Nom latin	Non français	PN	PR	DHFF	LRN	LRR	ZNIEFF	EEE
<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars				LC	LC		
<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre				LC	LC		
<i>Leucanthemum</i>	Marguerite							
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé				LC	LC		
<i>Lunaria annua</i>	Lunaire annuelle				LC			
<i>Lychnis coronaria</i>	Lychnide des jardins				NA			
<i>Lysimachia arvensis</i>	Lysimachie des champs				LC	LC		
<i>Medicago arabica</i>	Luzerne d'Arabie				LC	LC		
<i>Mercurialis annua</i>	Mercuriale annuelle				LC	LC		
<i>Myosotis arvensis</i>	Myosotis des champs				LC	LC		
<i>Myosotis dubia</i>	Myosotis douteux				LC			
<i>Oenanthe crocata</i>	?nanthe jaune safran				LC	LC		
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé				LC	LC		
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel				LC	LC		
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante				LC	LC		
<i>Prunus spinosa</i>	Prunier épineux				LC	LC		
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé				LC	LC		
<i>Rabiera holostea</i>	Stellaire holostée							
<i>Ranunculus bulbosus</i>	Renoncule bulbeuse				LC	LC		
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante				LC	LC		
<i>Rosa sp,</i>	Rosier							
<i>Rubia peregrina</i>	Garance voyageuse				LC	LC		
<i>Rubus sp,</i>	Ronce							
<i>Rumex acetosa</i>	Patience oseille				LC	LC		
<i>Rumex crispus</i>	Rumex crépu				LC	LC		
<i>Rumex obtusifolius</i>	Patience à feuilles obtuses				LC	LC		
<i>Salix atrocinerea</i>	Saule gris cendré foncé				LC	LC		
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir				LC	LC		
<i>Schedonorus arundinaceus</i>	Schédonore roseau				LC	LC		
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun				LC	LC		
<i>Silene latifolia</i>	Silène à feuilles larges				LC	LC		
<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce-amère				LC	LC		
<i>Sonchus asper</i>	Laiteron épineux				LC	LC		
<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron potager				LC	LC		
<i>Taraxacum sp,</i>	Pissenlit							
<i>Teucrium scorodonia</i>	Germandrée scorodaine				LC	LC		
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant				LC	LC		
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque				LC	LC		
<i>Valerianella locusta</i>	Valérianelle potagère				LC	LC		
<i>Veronica chamaedrys</i>	Véronique petit-chêne				LC	LC		
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse				NA			
<i>Vicia sativa</i>	Vesce cultivée				NA	LC		

Tableau 6 : Liste des espèces animales observées sur le site

Liste des abréviations citées dans le tableau suivant :

DHFF : Directive Habitats Faune Flore / DO : Directive Oiseaux

LRE Liste rouge européenne

PN : Protection nationale

LRF : Liste rouge nationale

LRPDL : Liste rouge régionale

LC : Préoccupation mineure, NT : Quasi menacé, VU ; Vulnérable

ZNIEFF : Espèce déterminante de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique en Pays de la Loire

Codes reproduction : 3 = nicheur possible, 16 = nicheur certain

Nom commun	Nom latin	Nb observé	Reproduction	DHFF/DO	LRE	PN	LRF	LRPDL	ZNIEFF	Responsabilité régionale
MOLLUSQUES										
Escargot des haies	<i>Cepaea nemoralis</i>	1			LC		LC			
COLEOPTERES										
Cétoine dorée	<i>Cetonia aurata</i>	1								
Cétoine funeste	<i>Oxythyrea funesta</i>	1								
Coccinelle de la Bryone	<i>Henosepilachna argus</i>	3								
Oedemère noble	<i>Oedemera nobilis</i>	1								
DIPTERES										
	<i>Helophilus pendulus</i>	1								
Syrphe ceinturé	<i>Episyrphus balteatus</i>	1								
HEMIPTERES										
Cercopie, Crachat de coucou	<i>Cercopis vulnerata</i>	1								
Corée marginée	<i>Coreus marginatus</i>	1								
Punaise arlequin	<i>Graphosoma italicum</i>	1								
	<i>Calocoris roseomaculatus</i>	1								
HYMENOPTERES										
Bourdon sp	<i>Bombus sp</i>	1								
Abeille domestique	<i>Apis mellifera</i>	1			DD					
ODONATES										

Nom commun	Nom latin	Nb observé	Reproduction	DHFF/DO	LRE	PN	LRF	LRPDL	ZNIEFF	Responsabilité régionale
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	1			LC		LC	LC		
PAPILLONS										
Azuré de la Bugrane	<i>Polyommatus icarus</i>	1			LC		LC	LC		
Mélitée des Scabieuses	<i>Melitaea parthenoides</i>	1			LC		LC	LC		
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	1			LC		LC	LC		
REPTILES										
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	1		Annexe IV	LC	X	LC	LC	X	
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	1		Annexe IV	LC	X	LC	LC		
MAMMIFERES										
Fouine	<i>Martes foina</i>	1			LC		LC	LC		
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	1			NT		NT	VU	X	Elevée
OISEAUX										
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	1			LC		LC (Nicheur)	LC		Modérée
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	1	3		LC	X	LC (Nicheur)	LC		
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	1	3		LC	X	NT (Nicheur)	LC		Elevée
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	1			LC		LC (Nicheur)	LC		
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	1	3		LC	X	LC (Nicheur)	LC		Modérée
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	1		Annexe I	VU	X	VU (Nicheur)	LC		Elevée
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	1			LC		LC (Nicheur)	LC		
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	2	16		LC	X	LC (Nicheur)	LC		
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	1			LC		LC (Nicheur)	LC		
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	1	3		LC	X	LC (Nicheur)	LC		
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	1	3		LC	X	LC (Nicheur)	LC		
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	1	3		LC	X	LC (Nicheur)	LC		
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	1	3		LC	X	VU (Nicheur)	NT		Elevée
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	1	3		VU		VU (Nicheur)	NT		Très élevée
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	1			LC	X	VU (Nicheur)	NT		Elevée